

CIRDIS

**Centre interdisciplinaire de recherche
en développement international
et société**

UQÀM



**Évaluation du processus de
consultation pour l'Institut
canadien international pour
les industries extractives et
le développement par
l'Agence canadienne de
développement international**

Chantal Gailloux

www.cirdis.uqam.ca

**LES CAHIERS DU CIRDIS
COLLABORATION SPÉCIALE
No 2013-05**

**Évaluation du processus de consultation pour l'Institut canadien international pour les
industries extractives et le développement par
l'Agence canadienne de développement international**

**Les Cahiers du CIRDIS – Collaboration spéciale
No 2013-05**

Chantal Gailloux

■ Chantal GAILLOUX

Chantal Gailloux est étudiante à la maîtrise en science de l'environnement à l'UQAM. À titre de stagiaire du CIRDIS, elle a analysé la consultation réalisée par le gouvernement canadien dans le cadre de la création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement.

Les Cahiers du CIRDIS
Collaboration spéciale — no 2013-05

Évaluation du processus de consultation pour l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement par l'Agence canadienne de développement international

Chantal Gailloux

ISSN : 1929-1027

Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société

Département de science politique
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal, Québec, Canada
H3C 3P8

www.cirdis.uqam.ca
cirdis@uqam.ca

« Les deux pays asiatiques [la Chine et le Japon] observent de près le Canada lorsqu'il parle avec assurance et crédibilité sur la scène mondiale à titre de superpuissance minière et énergétique. Oups! Excusez-moi! Je ne peux pas m'en empêcher... Mais comment ne pas se vanter lorsque l'on parle de nos ressources naturelles? Le Canada peut contribuer à fournir à l'Asie les ressources dont elle a besoin pour suivre le rythme rapide de son expansion économique et il est disposé à le faire. »

-- Joe Oliver

Ministre des Ressources naturelles, le 22 novembre 2011.

« Il est regrettable que l'écologie soit encore trop étroitement liée à la seule étude de la nature ou de l'environnement, parce que cela camoufle le fait qu'elle s'est étendue à tous les domaines de la vie qu'elle unifie nature et société. Et c'est à ce titre qu'elle est porteuse d'un immense espoir, celui de voir s'harmoniser cette relation perturbée par la société industrielle et ses lois artificielles basées sur la domination et la croissance. »

-- Michel Jurdant

Écologiste, *Le Défi écologiste*, 1984.

A.0. SYNTHÈSE

Le Canada, juridiction privilégiée par bon nombre de sociétés minières, entend profiter de l'actuel « super boom » minier pour saisir des opportunités de prospérité et de croissance « verte ». S'affairant à extraire, grâce à des partenariats public-privé, l'abondant minerai des pays non industrialisés pour l'exporter vers les nouvelles puissances économiques, comme la Chine et l'Inde, le Canada cherche à partager son expertise et à promouvoir au passage dans les pays en développement des politiques publiques, des réformes législatives et des projets, afin de « bien » se développer. Pour ce faire, il a créé l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (ICIIED), qui sera hébergé dans une université canadienne. L'ACDI, chargée par le Premier ministre de la création de l'ICIIED, a mené au printemps 2012 des consultations pour recueillir des commentaires écrits sur les objectifs et mandats de cet Institut. Puis, à l'été 2012, l'ACDI lançait un appel de propositions pour sélectionner l'université d'accueil de cet institut. Le 23 novembre 2012, le ministre de la Coopération internationale, Julian Fantino, annonçait un partenariat entre l'Université de Colombie-Britannique, l'Université Simon-Fraser et le gouvernement pour l'établissement de l'ICIIED. Cette recherche vise à clarifier le processus de consultation du printemps dernier et l'« input » supposé en résulter quant au rôle de l'investissement public-privé dans l'industrie extractive pour le développement.

Mots-clés : Institut canadien international pour les industries extractives et le développement, ICIIED, aide au développement, industrie minière, responsabilité sociale des entreprises, compagnies minières canadiennes, ressources naturelles, économie politique, développement, réduction de la pauvreté.

RAPPORT DE RECHERCHE

TABLE DES MATIÈRES

A.0. Synthèse	p.1
Mots-clés	p.1
Liste des tableaux	p.3
Liste des acronymes	p.3
A. Problématique : sujet et contexte	p.4
A.1. L'industrie extractive canadienne sur l'échiquier mondial	p.4
A.2. Contexte économique mondial : Récession en 2008 et flambée des prix des métaux – Vers un super-cycle?	p.4
A.3. Un super-cycle : Forte demande mondiale et conjoncture	p.6
A.4. Position historique du Canada face au développement international	p.8
A.5. Position historique du Canada en matière d'exploitation des ressources naturelles	p.8
B. Question de recherche	p.9
B.1. Cadre théorique : Deux perspectives qui s'affrontent	p.10
B.1.1. Définition traditionnelle du développement	p.10
B.1.2. Définitions alternatives de développement	p.12
C. Prospective	p.16
C.1. Hypothèse	p.16
C.2. Postulats de base	p.16
>>> Postulat de base 1 : Proximité du gouvernement et de l'industrie	p.17
>>> Postulat de base 2 : Consolider l'avantage comparatif dans le secteur minier	p.17
--- Historique du concept de la RSE et de la législation sous-jacente	p.18
--- Définition de la RSE	p.22
>>> Postulat de base 3 : Gérer le risque : L'avantage économique d'avoir une politique de RSE	p.23
--- Canada : Pour être toujours plus compétitif	p.25
D. Méthodologie	p.26
E. Analyse	p.27
F Résultats	p.27
F.1. Intranç dans le mandat de l'ICIED	p.28
F.2. Clarification sur le processus de consultation	p.32
F.3 Synthèse	p.34
G. Ouverture	p.35
Bibliographie	p.37
Annexes	p.42
Annexe 1 – Méthodologie	p.42
Annexe 2 – Liste des entrevues	p.48
Annexe 3 – Liste des commentaires écrits soumis dans le cadre de la consultation	p.48
Annexe 4 – Synthèse des données	p.52

RAPPORT DE RECHERCHE

Liste des tableaux

Tableau 1 – Consommation de l’acier par rapport au PIB mondial (Acier/PIB)	p.6
Tableau 2 – Méthodologie et échéancier de la recherche	p.27
Tableau 3 – Synthèse des entrevues et mémoires	p 48
Tableau 4 – Synthèse des données	p. 52
Tableau 5 – Comparaison des objectifs et mandats de l’ICIIED aux divers stades de sa création	p. 69

Liste des acronymes

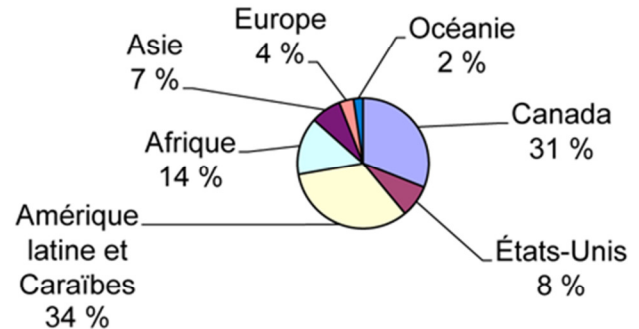
ACDI	Agence canadienne de développement international
AEMQ	Association de l’exploration minière du Québec
AMC	Association minière du Canada
AMQ	Association minière du Québec
APN	Assemblée des Premières Nations
APNQL	Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CIRDIS	Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société
DD	Développement durable
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GRAMA	Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique
ICIIED	Institut canadien international pour les industries extractives et le développement
ICM	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
ICMM	Conseil international des mines et métaux
IGF	Forum intergouvernemental sur l’exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCIC	Ontario Council for International Cooperation
OTAN	Organisation du traité de l’Atlantique Nord
PDAC	Association canadienne des prospecteurs et développeurs
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
RPC	République populaire de Chine
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
UNECA	Commission économique pour l’Afrique

RAPPORT DE RECHERCHE

A. PROBLÉMATIQUE : SUJET ET CONTEXTE

A.1. L'INDUSTRIE EXTRACTIVE CANADIENNE SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL

Le Canada joue un rôle important dans le secteur minier mondial, c'est pourquoi « 60% des entreprises minières cotées en bourse [dans le monde] le sont au Canada » à la Bourse de Toronto (Oliver, 2011) et près de 40% des activités d'exploitation minière dans le monde sont menées par des entreprises minières ayant leur siège social au Canada (Johnston, 2007 : 13). En 2010, les sociétés canadiennes d'exploration et d'extraction minières étaient présentes dans plus de 100 pays (Canada, 2011) – concentrés dans l'hémisphère ouest de la planète, et plus spécifiquement au Chili (avec 14 % des actifs miniers canadiens à l'étranger), au Mexique (13 %), aux États-Unis (12 %) et en Argentine (9 %) – représentant des actifs à l'étranger d'une valeur de plus de 129 milliards de dollars (Canada, 2012b). La figure ci-contre (*ibid.*) représente effectivement la prédominance des actifs canadiens en Amérique latine et dans les Caraïbes et ce, même en comparaison des actifs canadiens.



Les sociétés minières canadiennes sont, depuis plusieurs années, parmi les plus grands investisseurs du pays à l'étranger (*ibid.*) et sont des acteurs économiques majeurs sur le plan international. Par exemple, en 2010, elles ont « [mobilisé] la moitié des capitaux investis dans l'exploitation minière à l'échelle mondiale » (Canada, 2012) et, trois ans plus tôt, en 2007, l'industrie canadienne des minéraux et du métal était responsable d'environ 12% de tous les investissements directs du Canada à l'étranger, soit environ 50 milliards de dollars (Johnston, 2007 : 14). C'est également ainsi que l'industrie minière canadienne a injecté 35 milliards de dollars dans le PIB du pays en 2010 (AMC, 2011a) et a rapporté 8,4 milliards de dollars en taxes et redevances aux gouvernements provinciaux et canadien en 2010 (AMC, 2012).

L'extraction minière, pétrolière et gazière correspond à l'un des cinq secteurs industriels produisant des biens au Canada qui contribuent pour près du tiers de l'activité à valeur ajoutée de l'économie canadienne (Canada, 2011d). Entre 2007 et 2011, le Canada a exporté 94,88% de ses produits miniers vers les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Chine, le Japon et la Corée du Sud (Canada, 2011e) et, pour la même période, le pays a importé 77,42% de ses produits miniers des États-Unis, de l'Algérie, du Pérou, de la Norvège et du Kazakhstan (Canada, 2011f).

Ainsi, globalement « en 2010, le Canada affichait un déficit commercial en fer et en acier ainsi qu'un excédent commercial en cuivre, en or, en aluminium et en charbon » (AMC, 2011b : 91).

A.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL : RÉCESSION EN 2008 ET AUGMENTATION DU PRIX DES MÉTAUX : LA NOTION DE SUPER-CYCLE

Après sept années de forte croissance entre 2000 et 2007 (AMC, 2011c), la récession mondiale

RAPPORT DE RECHERCHE

initiée à la fin de l'année 2008 a ébranlé à tel point les marchés financiers que le prix des minéraux a chuté, causant par la même occasion un important ralentissement de l'exploration minière et des opérations dans certaines mines (AMC, 2011b : 92). « En effet, l'économie mondiale a connu la pire crise financière et la pire récession depuis les années 1930 », disait le premier ministre du Canada Stephen Harper lors d'une allocution au Forum des affaires du Commonwealth, à Perth, en Australie (Canada, 2011a). Mais l'industrie extractive canadienne s'est rapidement relevée – contrairement aux marchés financiers mondiaux –, ce qui a permis au Canada, selon l'Association minière canadienne, de se tailler une place enviable avec l'une des performances économiques les plus fortes des pays de l'OCDE (AMC, 2012).

La forte croissance de la valeur des exportations de chacune des trois premières phases de l'exploitation minière pendant la période de 2006 à 2008 a été suivie d'une baisse de prix en 2009 et d'une diminution importante de la valeur des exportations. Les exportations sont reparties à la hausse en 2010, atteignant 73 milliards de dollars pour les trois premières phases, un bond de 30% par rapport à l'année précédente (AMC, 2011b : 90)

Afin de pérenniser cette croissance, le regard des investisseurs canadiens est donc tourné vers de nouveaux marchés, comme les marchés des pays en forte croissance, tels que la Chine ou l'Inde¹ (Canada, 2011). Les liens économiques avec les marchés industrialisés, comme les États-Unis et l'Union européenne, étant consolidés en représentant, en 2011, 85,94% des exportations minières canadiennes (Canada, 2011e), les nouveaux marchés apparaissent comme de nouvelles opportunités de croissance économique. L'attention des politiciens canadiens se concentrera donc sur l'avantage comparatif du pays, c'est-à-dire son expertise dans le secteur minier et la stabilité de l'environnement financier que le Canada peut offrir aux investisseurs (AMC, 2012 ; Canada, 2012) (*Voir section sur les postulats de base en p.15*).

Comme les deux tiers des activités minières canadiennes se déroulent présentement en Amérique et en Afrique de l'Ouest et que l'industrie canadienne souhaite continuer à saisir et à développer les opportunités pouvant stimuler la croissance économique, le Canada doit entreprendre des activités d'exploitation dans d'autres lieux, qui, de leur côté, ont un besoin urgent de développement (Salim, 2003). Investir dans ces autres lieux signifie également pour le Canada de se rapprocher des marchés potentiels et mieux rivaliser avec les compétiteurs, comme la Chine.

Pour l'Association minière canadienne (AMC), en effet, le Canada se positionne parmi les leaders mondiaux dans le secteur minier mais reste néanmoins dans l'ombre de la Chine (AMC, 2012) : « Le Canada accueille 16 des 100 principales sociétés minières du monde, ce qui lui confère le deuxième rang derrière la Chine » qui accueille deux sociétés minières de plus, soit 18 (AMC, 2011b : 89). Pour l'AMC, cette performance de la Chine s'expliquerait par le fait que le pays s'est tourné vers l'Afrique comme fournisseur de matières premières, exerçant par son poids économique une « domination politique » sur ce continent (AMC, 2012).

¹ Tel que l'a clairement affirmé le ministre Joe Oliver lors de son allocution au déjeuner de la Journée minière sur la Colline parlementaire à l'automne 2011, dont on trouvera un extrait en ouverture de ce texte.

RAPPORT DE RECHERCHE

A.3. UN « SUPER-CYCLE » : FORTE DEMANDE MONDIALE ET CONJONCTURE

Malgré la crise économique mondiale, le marché mondial du secteur des métaux connaît, globalement, depuis le début des années 2000, un boom qui ne semble pas s'essouffler; il évolue à haute intensité avec une demande qui ne cesse de s'accroître, en raison de l'industrialisation de pays émergents, comme les « tigres » asiatiques. Il en résulte alors un boom beaucoup plus long et soutenu que les précédents, comme celui de 1950 à 1984, boom qui avait été lancé par la reconstruction des pays développés affectés par la Deuxième Guerre mondiale [voir *Tableau 1 ci-dessous sur la consommation de l'acier par rapport au PIB mondial*] (Union africaine, 2008 :13). Le présent boom, initié au début des années 2000, a été qualifié par les entreprises transnationales minières de « super-cycle ».

Ce super-cycle aurait été initié par « l'essor des ressources [qui] a connu son envolée en 2003 avec une progression exponentielle des prix des minerais suivie de la flambée des prix des biocarburants agricoles en 2006 et enfin d'autres matières premières agricoles en 2007 », causant son lot de problèmes, notamment l'aggravation des famines (*ibid.* : 12)

Mais, une décennie après le début de ce super-cycle, la question demeure de savoir « combien de temps durera cette expansion » ? Offrira-t-elle l'occasion aux pays en développement riches en ressources extractives de se développer ? Ou « disparaîtra-t-elle progressivement comme les précédentes ? » (*ibid.* : 13)

Certains économistes ont analysé le contexte et la progression de l'industrie minérale sur le plan mondial depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En tentant d'adopter une approche systémique, ils en viennent à tracer trois grandes phases entre 1950 à aujourd'hui et ce, en prenant l'intensité de consommation de l'acier par rapport au PIB mondial (Acier/PIB) comme indicateur de l'état du marché des métaux (*ibid.* : 12).

--- Tableau 1 – Consommation de l'acier par rapport au PIB mondial ---
Phase I (1950 - 1984)
<i>HAUTE INTENSITE</i> – « La reconstruction des pays développés après la 2 ^e guerre mondiale et leur pouvoir d'achat croissant ont entraîné une <u>forte demande des minerais</u> ainsi qu'une <u>progression des prix</u> . Cet impact a été négligeable dans les pays en développement.
Phase II (1984 - 2000)
<i>FAIBLE INTENSITE</i> – La création d'infrastructures dans les pays développés, le mouvement des services [...] ont entraîné une <u>surproduction</u> et l' <u>affaissement des prix des minerais</u> (seuls les « tigres asiatiques » étaient dans la phase de haute intensité, mais [celle-ci était] trop faible pour avoir un impact sur la tendance mondiale). C'était une <u>preuve de l'échec d'une croissance mondiale qui [perdurait] à cause de l'hégémonie des pays développés face au système commercial international</u> et [de] l' <u>utilisation de plus en plus grande des subventions</u> (ex. CAP & acier).
Phase III (2000 à ce jour)
<i>HAUTE INTENSITE</i> (plus élevée qu'à la Phase I) – Avec le démarrage des pays développés et la révision constante des règles commerciales qui dénote d'une perte partielle de l'hégémonie des pays développés sur les systèmes commerciaux internationaux. Période de forte demande et de

RAPPORT DE RECHERCHE

progression des prix »

(Union africaine, 2008 : 13)

Combien de temps durera cette expansion? D'une part, on assiste actuellement à une course aux ressources pour les pays qui ont, depuis récemment, un PIB en forte progression et qui sont en train de s'industrialiser et, d'autre part, à une course au développement pour les pays non-industrialisés riches en ressources, qui sont soutenus par les pays développés possédant une expertise particulière dans l'exploitation de ces ressources et qui désirent saisir ces opportunités économiques.

À cet effet, l'Union africaine, dans son *Rapport du Groupe d'études internationales sur les régimes miniers de l'Afrique* (2011), analyse la situation de manière assez prudente et en vient à prévoir « un super-cycle long sans précédent » :

Étant donné que la Chine (RPC) est à environ un tiers de sa phase de haute intensité, que l'Inde est à environ un tiers de l'intensité de la Chine, et que la population de ces deux pays avoisine celle des pays développés, on peut raisonnablement supposer que la phase de haute intensité actuelle des métaux dans le monde pourrait se poursuivre au moins aussi longtemps que la Phase I [...] ou presque 30 années (1950-1980)! Cette hypothèse ne tient pas compte de l'intensité croissante d'autres économies émergentes comme le Brésil, le Vietnam, l'Indonésie entre autres car s'il fallait en tenir compte, on aurait une Phase de haute intensité de 30 à 50 années. Il serait par conséquent prudent de supposer que l'explosion actuelle sera un "super-cycle" long sans précédent seulement si la Chine et l'Inde conservent une croissance vigoureuse. La question fondamentale demeure : comment la croissance actuelle des États africains boostée par les ressources peut-elle être transformée en industrialisation et développement durable ? [...] De nombreux pays africains ont récemment connu une croissance dynamique après plusieurs décennies de stagnation à cause de la récente expansion des produits de base suite à une forte demande de la Chine et dans une moindre mesure d'autres économies émergentes telles l'Inde et le Vietnam (Union africaine, 2008 : 10).

Dans la même perspective, on peut s'attendre à ce que ce soient les pays les plus peuplés et avec un taux d'industrialisation rapide qui soutiennent le plus l'actuel boom minier. Ainsi, « la Chine, l'Inde et le Brésil [peuvent être ciblés puisqu'ils répondent à ces critères en étant] respectivement au premier, deuxième et cinquième rang des pays les plus peuplés du monde, et ils se classent parmi les 20 plus grandes économies, » en ayant des taux de croissance annuel moyen d'environ 9%, 6% et 3%, respectivement depuis dix ans (AMC, 2011b : 92). La croissance dans ces pays, dit-on, se traduit alors par une « demande en métaux et minéraux qui ne devrait qu'aller en augmentant, d'autant plus que leur utilisation par habitant de produits à forte teneur métallique demeure [pour l'instant] relativement faible ». (AMC, 2011b : 92)

Par exemple, la Chine a acquis depuis quelques années des mines de fer, d'aluminium, de cuivre, de nickel, d'étain, de zinc et des puits de pétrole brut ; « ces acquisitions ont permis de soutenir la hausse des prix des métaux à l'échelle mondiale qui a suivi la récession de 2008 » (AMC, 2011b : 98).

RAPPORT DE RECHERCHE

A.4. POSITION HISTORIQUE DU CANADA FACE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Canada, pour pallier sa faible population et pour consolider son influence et son économie, s'est impliqué hâtivement au début du 20^e siècle dans les affaires internationales, comme ce fut le cas lors des Première et Deuxième guerres mondiales, mais également en créant, en 1968, l'Agence canadienne du développement international (ACDI), « organisme gouvernemental responsable du programme et de la politique d'aide au développement du Canada » (ACDI, 2012 : 7). Il agit donc comme « ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* » (*ibid.*); c'est d'ailleurs pourquoi les dépenses de l'ACDI doivent être justifiées au gouvernement (ACDI, 2012 :8)².

Dans son rapport *Fait\$ et chiffre\$ 2011*, l'Association minière du Canada reconnaît que le pays « demeure l'un des pays les plus ouverts en matière de commerce et d'investissement dans le secteur minier. Aucun obstacle au commerce digne de mention n'est en place, à l'exception de certaines restrictions quant au droit de propriété étranger visant l'uranium, qui ont été ou seront éliminées dans les cas d'ouverture réciproque » (AMC, 2011 :96).

A.5. POSITION HISTORIQUE AU CANADA EN MATIÈRE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Par ailleurs, d'après de nombreuses recherches (Castonguay, 2006), l'exploitation des ressources a depuis longtemps été un moteur économique au Canada. Ainsi, la philosophie environnementale dominante dans l'économie canadienne est historiquement liée à l'utilitarisme, aux usages de la nature pour l'homme que certains qualifieront de domination de la nature. Lié à la culture des grands espaces, la volonté de conserver les ressources naturelles (conservationnisme³) s'est éveillée plus tardivement au Canada pour finalement inspirer un mouvement social, le mouvement écologiste, dans les années 60 (Vaillancourt, 1982; Castonguay, 2006; Baertschi, 2008).

Alors que, plus tôt dans son histoire, les États-Unis ont été marqués par le romantisme de la nature sauvage (*wilderness*) et se sont montrés plus engagés envers la préservation de la nature, l'utilitarisme a également fini par dominer la culture américaine.

² Selon la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* entrée en vigueur le 28 juin 2008, les dépenses à déclarer au Parlement comme aide au développement officielle doivent contribuer à la réduction de la pauvreté, tenir compte du point de vue des pauvres, et respecter les normes internationales en matière de droits de la personne. Le résultat stratégique visé par l'ACDI va dans l'esprit de la Loi. » (ACDI, 2012 : 8). [Pour consulter la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle : <http://laws.justice.gc.ca/fr/O-2.8/FullText.html>].

³ Il est important ici de distinguer conservationnisme et préservationnisme. Le conservationnisme défendrait la « position selon laquelle la nature n'a de valeur que comme un instrument au service de l'homme » (F. de Roose & P. van Parijs, 1991); l'anthropocentrisme en serait donc issu. Dans le cas du préservationnisme, la « conception qui justifie la protection de la nature par la valeur que celle-ci possède en elle-même » serait plutôt défendue, ouvrant ainsi la voie à l'écocentrisme et au biocentrisme (*Ibid*). La distinction entre ces deux derniers courants se situe quant à l'élément à la base de l'égalité : pour l'écocentrisme, ce sont les écosystèmes qui ont une valeur « intrinsèque », une valeur morale, alors que pour le biocentrisme, ce sont tous les êtres qui portent cette valeur.

RAPPORT DE RECHERCHE

Tandis que les Américains considèrent la nature sauvage comme en voie de disparition, et donc romantique, les Canadiens perçoivent le Bouclier comme indomptable, et donc aucunement fragile. De plus, les Américains ont mieux réussi à isoler la nature sauvage de leurs besoins économiques. [...] Cette croyance a permis aux Américains d'idéaliser et de poétiser leur arrière-pays. De leur côté, les Canadiens sont plus portés à considérer l'environnement et l'économie comme un tout. Bien que la nature ait influencé ou inspiré la culture au Canada, le concept de nature y semble très différent [...] Au Canada, l'étendue des ressources naturelles atténuait ce sentiment d'urgence [des politiques de conservation] et, de façon plus subtile, comme le remarque Nelles, le fait que les forêts sont la propriété de la Couronne a sans doute nui à l'émergence d'un esprit militant au sein de la population. [...] L'histoire environnementale et les politiques environnementales aux États-Unis, [quant à elles,] ne sont pas seulement biocentriques, elles sont aussi étrangement anthropophobes, fondées sur une séparation radicale entre culture et nature "vierge" (Castonguay, 2006 : 72-74).

B. QUESTION DE RECHERCHE

Le 27 octobre 2011, alors que des chefs d'États du Commonwealth, réunis à Perth en Australie, « [échouaient] à s'entendre sur une série de réformes [sur les droits de la personne] jugées fondamentales pour l'avenir de l'organisation » (Radio-Canada, 2011), une réforme importante de la politique des affaires étrangères du Canada fut annoncée (*Embassy*, 2011), impliquant notamment la création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement. L'ICIIED, décrit comme « une initiative pour aider les pays en développement à gérer leurs ressources naturelles » (Canada, 2011a), qui serait accueilli par une université canadienne. Cet institut mènerait « des travaux de recherche en politique pour déterminer les meilleures pratiques de gestion dans le secteur de l'extraction pour chaque pays et organisera l'aide technique destinée aux gouvernements et aux communautés dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, le secteur privé et des organisations de la société civile du Canada », explique le Premier ministre (Canada, 2011a). Stephen Harper, lors de son annonce, table sur l'expérience du pays et sur les effets bénéfiques qui devraient s'ensuivre pour les pays en développement :

Le Canada a une longue tradition prospère d'extraction des ressources naturelles et il est fier de partager ses connaissances, ses compétences et son expérience avec les pays en développement, a déclaré le Premier ministre Harper. L'Institut aidera les pays en développement à exploiter leurs ressources de manière à générer une croissance économique durable, ce qui permettra de réduire la pauvreté (Canada, 2011a).

Bien que ce projet fût annoncé par le Premier ministre du Canada, c'est l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui fut chargée de la création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (ICIIED) : au printemps 2012, des consultations visant à recueillir des commentaires écrits à propos du but, de l'orientation et des activités de l'ICIIED ont été menées. Puis, le 20 juin dernier, un appel de propositions a été lancé afin de choisir l'université d'accueil de l'ICIIED. Très peu d'informations ont été rendues publiques au cours du processus de création de cet Institut et plusieurs imprécisions semblent flotter. Pour bien saisir les retombées et la résonance qui pourraient découler de la création d'un tel institut, la question suivante mérite d'être posée :

RAPPORT DE RECHERCHE

Lors des consultations menées au printemps 2012 par l'ACDI, les différentes perceptions du rôle que doit jouer l'investissement injecté dans l'industrie minière pour stimuler le développement des pays non industrialisés – et donc réduire la pauvreté – ont-elles été intégrées dans les mandats et objectifs de l'ICIIED ?

De cette question découle deux axes de réflexion : la *raison d'être* (l'objectif) de cette politique qu'est la création de l'ICIIED (1) et le *processus* entourant la définition des objectifs de la politique (la consultation) (2). Plus spécifiquement, voici les quelques interrogations qui guideront la réflexion de cette recherche :

- (1) Quelles sont les différentes conceptions du développement soulevées lors de la consultation? Quel type de développement tente de favoriser l'Institut? Quel est le rôle de l'investissement injecté dans l'industrie minière pour stimuler le développement? Quel est l'intérêt de chaque acteur dans la création de l'Institut et qu'attend-on de lui? Comment l'Institut répondra-t-il aux besoins des milieux où se fait l'extraction? L'ACDI a-t-elle des priorités?
- (2) A-t-on adapté la proposition du mandat de cet institut en fonction des commentaires reçus lors des consultations préliminaires? La diversité des points de vue recueillis lors de la consultation se reflète-t-elle dans la structure et dans les mandats finaux de l'Institut? Les différents acteurs ont-ils eu des chances équivalentes et reçu la même écoute lors des consultations? Les consultations sont-elles considérées comme transparentes?

L'objet de la présente recherche est donc (a) de décrire l'évolution de l'objectif de l'Institut au gré des étapes de la consultation et des mémoires déposés selon les diverses conceptions du développement et les diverses perceptions du rôle et mandats que pourraient remplir l'ICIIED et (b) de retracer et évaluer la transparence du processus des consultations ayant mené à la création de l'ICIIED.

Pour creuser le sujet et tenter de lever le voile sur le processus de création de l'Institut, une série d'entretiens ont été menés auprès de représentants de l'industrie, d'organisations civiles et de l'ACDI, responsable de la création de l'ICIIED et des consultations. Puis a été menée une recherche approfondie accompagnée de demandes d'accès à l'information (formelle ou informelle, selon le besoin) auprès de l'ACDI et d'organismes pressentis pour avoir participé aux consultations afin d'avoir accès aux commentaires écrits (aussi appelés « mémoires » dans le présent texte) soumis lors de la consultation (*Voir Tableau 2 – Méthodologie et échéancier de la recherche, en Annexe 1*).

B.1. CADRE THÉORIQUE : DEUX PERSPECTIVES QUI S'AFFRONTENT

Concernant la création de l'ICIIED, deux visions du développement semblent s'affronter : l'une, issue du courant dominant de la globalisation, correspond à un développement calqué sur la croissance économique, donc sur l'attraction de l'investissement, dans une perspective de développement durable et de croissance verte, alors que l'autre vision est davantage axée sur des

RAPPORT DE RECHERCHE

pistes de développement alternatif où le pilier économique du développement durable ne domine plus les deux autres piliers que sont l'environnement et les enjeux sociaux.

B.1.1. Définition traditionnelle de développement

>>> Historique du concept de développement

À première vue sans histoire, le concept de développement s'est lentement tissé au fil des époques; le « système de pensée » sous-jacent serait apparu au siècle des Lumières (XVII^e siècle) avec la « prise de conscience d'une différence de leur propre culture par rapport aux autres cultures qui sont alors observées » grâce au travail intellectuel de penseurs comme Voltaire, Montesquieu et Rousseau (Cloarec dans Riondet, 1996).

Au XIX^e siècle, le concept de développement « implique [désormais] des étapes d'accroissement, avec une direction, un sens, un aspect cumulatif » (Riondet, 1996), et l'on constate que cet aspect du développement est alors bien intégré aux théories évolutionnistes en biologie. Par ailleurs, les théories économiques de cette époque se sont inspirées des schémas biologiques : par exemple, « la représentation des circuits économiques s'effectue sur la comparaison avec la circulation du sang (schéma de circulation des flux économiques ou l'attraction universelle (schéma de centralité ou gravitation des forces économiques) » (*ibid.*).

>>> Première définition de développement

Le concept de « développement » ne sera toutefois nommé et défini qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, dans le contenu du programme politique en 14 points du président américain Wilson en 1918 pour reconstruire l'Europe et dans le pacte de la Société des Nations (SDN) en 1919, prédécesseur de l'Organisation des Nations unies. Ce pacte fondateur de la SDN précise, par exemple, que « “le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée (sic) de civilisation.” Ou encore [que] “la meilleure méthode pour réaliser ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées” ». C'est alors que le développement prend clairement le sens de civilisation, explique Bruno Riondet (1996).

>>> Première définition du sous-développement en 1949

Le 20 janvier 1949, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, lors du discours inaugural de réélection du président américain Harry Truman devant le Congrès à Washington, est inaugurée « l'ère du développement » (Rist, 2001) par sa définition du sous-développement qui est venue, par le fait même, connoter la notion de développement qui avait peu à peu commencé à se définir au fil du temps depuis l'époque des Lumières. Quatre aspects sont illustrés dans ce discours; bien que les trois premiers sujets aient rapidement fait l'unanimité – soit que a) les États-Unis continuent à soutenir l'Organisation des Nations unies; b) que leur effort de reconstruction du vieux continent par le Plan Marshall se poursuive; c) et qu'ils s'engagent dans la création d'une organisation commune de défense, l'OTAN⁴, « pour faire face à la menace soviétique » –, le

⁴ OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

RAPPORT DE RECHERCHE

quatrième point qui visait à offrir une « aide technique » aux « nations défavorisées⁵ » s'est posé comme un point plus déterminant, voire marquant (*ibid.*). De fait, il s'agissait d'une première ébauche du concept de sous-développement qui faisait prendre, par le fait même, une tangente économique et techniciste à la définition de développement (Rist, 2001). Malgré l'évolution de son sens dans le temps et selon le secteur dans lequel il est employé – on peut penser, par exemple, au développement humain en psychologie –, le concept de développement n'apparaîtra dans les dictionnaires économiques qu'en 1968 (Riondet, 1996) Cette définition est néanmoins devenue la plus courante.

>>> Définition du développement promue par l'ACDI à travers l'ICIED

Tel que présenté plus tôt, les objectifs et mandats proposés dans le document de base servant à la consultation de l'ACDI – la *Note de consultation* (ACDI, 2011a) –, et tel que confirmé plus tard dans l'appel de propositions auprès des universités, croissance économique et développement des pays non industrialisés vont de pair.

C'est ainsi que l'équation selon laquelle l'investissement dans l'industrie minière⁶ stimulera la croissance économique du PED qui amènera le développement et provoquera du même coup une diminution de la pauvreté est établie. Et c'est là le pari conclu par la Banque mondiale au début des années 80. Ceci dit, des cris d'alerte se sont fait entendre à travers le monde et une étude, l'*Industry Extractive Review*, commandée par le Groupe de la Banque mondiale (GBM) pour répondre à ces critiques, est venue contredire les politiques néo-libérales du GBM en établissant trois critères⁷ essentiels pour rééquilibrer le volet social et environnemental jusque-là écrasés par la dimension économique (*voir pages 18 et 19*).

Malgré ces mises en garde, les organisations internationales de développement comme l'OCDE et plusieurs pays, comme le Canada – qui est le deuxième leader mondial, après la Chine dans le secteur minier – font toujours ce même pari. C'est ainsi que Pierre Gratton, président-directeur général de l'Association minière du Canada réitérait à l'hiver 2012 le rôle de l'investissement privé dans le secteur minier pour la réduction de la pauvreté (donc pour assurer le développement) :

*In the long term, sustainable growth and prosperity are driven by the private sector, and forward thinkers in the development aid policy field recognize that the effectiveness of aid can be enhanced when aligned with private sector investment.*⁸ (Embassy, 2012).

⁵ Étendre l'aide technique déjà offerte à certains pays d'Amérique latine à d'autres pays et régions du monde (Rist, 2001).

⁶ Supposant que le pays en développement (PED) aient adopté des cadres législatif et juridique économiquement libérés nécessaires à l'attrait des capitaux, tel que prévu par le cadre du néo-libéralisme économique.

⁷ « Si et seulement si ses interventions sont dirigées vers l'atteinte des objectifs que sont la réduction de la pauvreté et le développement durable, en fonction des trois critères suivants : (1) une gouvernance publique et d'entreprises en faveur des populations défavorisées en incluant la pauvreté et la gestion proactive pour maximiser la réduction de la pauvreté par le développement durable; (2) beaucoup plus de politiques sociales et environnementales efficaces; (3) et le respect des droits humains » (Salim, 2003 : iv-vii).

⁸ Traduction : « À long terme, la croissance durable et la prospérité sont propulsées par le secteur privé, et les

RAPPORT DE RECHERCHE

B.1.2. Définitions alternatives de développement

Ceci dit, des visions alternatives du développement viennent se confronter à cette définition néolibérale. De la définition initiale du développement issue du discours inaugural de réélection du président américain Truman en 1949, une synthèse de la critique qui lui est adressée pourrait se formuler ainsi :

En quelques paragraphes, une stratégie globale est affirmée. Bien qu'elle serve d'abord les intérêts particuliers de la nation la plus puissante du monde, elle feint de ne se préoccuper que du bien commun et présente le "développement" comme un ensemble de mesures techniques⁹ (utilisation du savoir scientifique, croissance de la productivité, intensification des échanges internationaux) et donc situées hors du débat politique¹⁰ (Rist, 2001).

Ce sont donc les aspects foncièrement techniciste et économiste, en empêchant une perspective plus holistique de cette définition du développement – en intégrant, par exemple, des critères liés à l'environnement, à la culture et aux droits humains –, qui sont critiqués puisqu'ils conditionnent les pays non industrialisés vers l'uniformisation et vers le remplacement de leur droit à l'autodétermination contre le droit à l'autodénomination, perdant ainsi leur « identité et autonomie économique » (Rist, 2001).

À la différence de la colonisation qui considérait le monde d'abord comme un espace politique où il fallait inscrire des empires toujours plus vastes, l'ère du "développement" est aussi celle de l'avènement généralisé de l'espace économique, à l'intérieur duquel l'accroissement du PNB constitue l'impératif majeur (ibid.).

C'est au tournant des années 70 qu'a resurgi la volonté de l'établissement d'un nouvel ordre économique mondiale pour un « autre type de développement » dans lequel se réconcilieraient environnement, développement et société (Vaillancourt, 1995). De fait, comme le constate Ivan Illich, qui fut l'un des premiers à critiquer la notion de développement en 1969, c'est la « course au superflu » qui nous fait crouler sous le pilier économique aux dépens des enjeux d'environnement et de développement humain et culturel des populations :

Ces conséquences du sous-développement ne sont que trop visibles, mais le sous-développement représente aussi un état d'esprit et toute la difficulté est de comprendre cette prise de conscience particulière qu'il suppose. L'esprit est conditionné au sous-développement lorsque l'on parvient à faire admettre aux masses que leurs besoins se définissent comme un appel aux solutions occidentales, ces solutions toutes faites qui ne leur sont pas accessibles. Dans cette perspective, nous

penseurs d'avant-garde dans le domaine des politiques d'aide au développement reconnaissent que l'efficacité de l'aide peut être améliorée lorsque celle-ci s'aligne sur les investissements du secteur privé. »

⁹ « Comme si la technique était idéologiquement neutre, comme si elle pouvait s'acquérir sans contrepartie financière, comme si elle n'avait aucun coût culturel, comme si elle ne portait pas en elle-même le code génétique de la société qui l'a produite. » (Rist, 2001).

¹⁰ « Les "politiques de développement" peuvent remplir diverses fonctions, selon qu'elles sont utilisées dans l'ordre interne (faire quelque chose en faveur des "pauvres"), comme élément de la politique étrangère (aide publique ou aide militaire) ou pour réunir un consensus dans le cadre des organisations internationales » (Rist, 2001).

RAPPORT DE RECHERCHE

voyons que le sous-développement se perpétue alors même qu'augmente le nombre de salles de classe, de calories, de voitures et de cliniques. [...] Cette conscience spécifique du sous-développement pourrait se définir comme un résultat de processus de *Verdinglichung*, ou "réification", pour reprendre un qualificatif que l'on trouve dans Freud et Marx ; par "réification", j'entends que la perception des besoins réels se change en une demande de produits manufacturés : avoir soif, c'est avoir besoin de Coca-Cola ! (Illich, 1969).

Il s'agit donc d'une critique d'un mode de développement à domination occidentale qu'exprime Rist (2001) en disant que « le principal défaut de la plupart des pseudo-définitions du "développement" tient au fait qu'elles sont généralement fondées sur la manière dont une personne (ou un ensemble de personnes) se représente(nt) les conditions idéales de l'existence sociale ».

Plusieurs définitions de développement alternatif ont néanmoins été suggérées pour tenter d'intégrer les dimensions écologiques et sociales. Sous l'égide de l'écologie politique (Whiteside, 2002) qui veut reconstruire le lien entre l'Homme et la nature pour « rompre avec le dualisme qui a jusqu'ici séparé nature et culture, environnement et société [pour] mettre en évidence l'ancrage de l'identité humaine dans la nature » (Sauvé, 2006), on retrouve, par exemple, les définitions de l'écologie sociale, de l'écocosialisme, de l'écoféminisme et de l'écodéveloppement qui offrent des conceptions du développement se situant à divers degrés d'« alternativité » et de « radicalité ».

❖ **Écologie sociale** : Selon Murray Bookchin, fondateur de cette théorie, les problèmes environnementaux et sociaux tirent leur origine de la hiérarchisation du monde, soit de la domination de la nature par l'homme, qui s'inspire du modèle d'exploitation de l'homme par l'homme. L'écologie sociale, résolument politique et révolutionnaire, recherche un changement institutionnel radical où serait instaurée une relation d'égalité et de coopération entre les humains et la nature¹¹, pour un vivre-ensemble à l'échelle locale, pouvant s'apparenter au municipalisme libertaire qui pourrait être fédéré à l'échelle régionale (Bookchin, 1993; Sauvé, 2007).

❖ **Écocosialisme** : Issu des travaux de René Dumont et d'Alain Lipietz, l'écocosialisme retient les préoccupations de partage et d'équité sociale du marxisme, mais tente de répondre à son vide en répondant que la dégradation de l'environnement s'opère bien souvent en même temps que l'exploitation sociale (Sauvé, 2007). L'écocosialisme vient donc dénoncer la rationalité économique et tente d'introduire des moyens de production, insufflés par la population aux politiciens, qui permettront de reconstruire le lien entre l'individu et la nature, sans perpétuer le lien de domination (voir Whiteside, 2002 et Fien, 1993). C'est donc un type de gouvernance mixte, à la fois « bottom up » et « top-down », permettant une démocratie directe locale, mais également une gouvernance globale (Devleeshouwer, 2011).

¹¹ Traduction de Murray Bookchin (1993) : « La domination de la nature a ses origines dans la domination de l'humain par l'humain, c'est-à-dire dans la hiérarchie. La hiérarchie doit être abolie par des changements institutionnels qui ne sont pas moins profonds et radicaux que ceux qui sont requis pour abolir les classes sociales. Cela situe l'écologie à un nouveau niveau d'investigation et de praxis, bien au-delà d'un engagement de sollicitude, souvent romantique et mystique, avec une vague « nature » et d'une fascination pour la vie sauvage (*wildlife*). L'écologie sociale s'intéresse aux relations les plus intimes entre les humains et le monde organique autour d'eux. L'écologie sociale donne à l'écologie un vif tranchant révolutionnaire et politique. »

RAPPORT DE RECHERCHE

❖ **Écoféminisme** : L'écoféminisme (Mies et Shiva, 1998 ; Heller, 2002) s'intéresse également aux rapports de pouvoir, d'exploitation et de domination et dénonce la mainmise du patriarcat qui aliène les rapports hommes-femmes ainsi que les groupes marginalisés, telles les classes sociales ou les « races » (Sauvé, 2007). Il s'agit donc de promouvoir une réappropriation par la femme, comme agente de changement politique et sociale, et « de faire valoir l'importance sociale et le potentiel politique de la vie quotidienne des femmes, de l'engagement socio-écologique au cœur de la vie domestique, comme dans la vie publique » (*ibid.*).

❖ **Écodéveloppement** : Développé par Ignacy Sachs (1980, 1997) et Alain Lipietz, l'écodéveloppement consiste en une définition du développement qui en allie des notions d'écologie et d'anthropologie culturelle en y introduisant cinq dimensions, soit sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle, qui reposent sur trois fondements :

- a) « l'autonomie des décisions et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique ;
- b) la prise en charge équitable des besoins de tous les hommes et de chaque homme : besoins matériels et immatériels, à commencer par celui de se réaliser à travers une existence qui ait un sens, qui soit un projet ;
- c) et la prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un développement qui soit en harmonie avec la nature » (Sauvé, 2007).

>>> Définition de développement adoptée par les organismes de la société civile

Bon nombre de mémoires soumis par des organismes de la société civile – soit des groupes de recherche ou des organismes de coopération internationale – à la consultation de l'ICIID ont semblé s'ancrer dans les définitions alternatives du développement, avec une prépondérance d'éléments théoriques issus de l'écodéveloppement.

Lié à la volonté du développement durable (DD) de rééquilibrer les trois pôles du développement, soit l'économie, l'environnement et la société – le DD étant devenu « souvent la seule clé qui permet d'ouvrir un dialogue entre les acteurs des domaines sociaux et environnementaux et ceux de l'univers politico-économique » (Sauvé, 2006) –, l'écodéveloppement se rapporte donc au courant de la durabilité teinté par une volonté d'holisme. Il constitue néanmoins un refus de la définition traditionnelle du développement, qualifiée de maldéveloppement, en raison de la domination et de l'uniformisation sociale et culturelle qui en découlent, mais également en raison du chemin qu'il pave vers l'atteinte des points de basculement des systèmes naturels.

Développé par Ignacy Sachs (1980, 1997) et Alain Lipietz, l'écodéveloppement consiste en une définition du développement alliant des notions d'écologie et d'anthropologie culturelle en introduisant cinq dimensions :

La dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société), économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité), écologique (minimiser les atteintes aux systèmes

RAPPORT DE RECHERCHE

naturels), spatiale (équilibre villes-campagnes, aménagement du territoire), culturelle (pluralité des solutions locales qui respectent la continuité culturelle) (Sachs, 1994).

On peut dès lors constater que les dimensions de l'écodéveloppement sont à ce point ouvertes qu'elles laissent place à une large variation et diversité de constructions de sens, caractéristique propre au principe de l'autodétermination. Issu du cadre imprécis du développement durable, il s'agit néanmoins d'« une formule de compromis qui a émergé graduellement entre 1970 et 1987 entre les militants verts, d'une part, et les partisans du développement dans les pays pauvres mais aussi ailleurs dans le monde, d'autre part » (Vaillancourt, 1995).

Alain Lipietz rappelle toutefois en 2003 que cette proposition de l'écodéveloppement fut rejetée, lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement autour du Sommet de la Terre à Rio en 1992, « pour promouvoir celle du développement durable, plus explicitement économique » (Sauvé, 2007).

La Commission économique pour l'Afrique (UNECA) s'ancre néanmoins dans cette vision en refusant de concevoir le développement à travers l'équation néolibérale qui suppose que l'investissement dirigé dans l'industrie extractive provoquera une croissance économique et, donc, un développement, puis une réduction de la pauvreté.

C. PROSPECTIVE

C.1. HYPOTHÈSE

La consultation menée par l'ACDI sur la création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (ICIIED) n'intégrera pas les différentes perceptions et préoccupations du rôle de l'investissement dans le secteur extractif pour le développement des pays non-industrialisés et la réduction de la pauvreté. Le document résultant de cette consultation, et qui a servi à l'appel de propositions pour choisir l'université où sera hébergé l'ICIIED, ne présentera pas d'intrant clair et poursuivra la même ligne de pensée que celle annoncée par le Premier ministre Harper lors de son annonce à Perth en Australie¹² (Canada, 2011a) en disant vouloir privilégier la « croissance économique durable », et donc susciter le développement et la réduction de la pauvreté par un investissement canadien direct dans le secteur extractif.

Ainsi, les objectifs et mandats réels de cette initiative canadienne ne semblent pas aller dans le sens de l'accompagnement des pays non industrialisés où auront lieu les activités d'extraction des sociétés canadiennes afin d'assurer un développement cohérent avec la volonté démocratique du pays; il s'agirait plutôt de développer ces pays dans le sens de la croissance économique durable.

En effet, la stratégie du Canada semble assez claire : consolider l'avantage comparatif du Canada qu'est la responsabilité sociale (RSE) des sociétés minières canadiennes (*Postulat de base 2*), profiter de la proximité du gouvernement canadien et de l'industrie (*Postulat de base 1*) pour gérer le risque sous-jacent à l'activité minière (*Postulat de base 3*). Ces éléments sont des

¹² Harper aurait aussi très bien pu parler de « croissance verte », expression sanctifiée au Sommet de la Terre Rio+20 (OCDE, 2012), plutôt que de parler de « croissance économique durable ».

RAPPORT DE RECHERCHE

postulats de base qui teinteront l'analyse qui suivra¹³.

Ceci dit, il est encore trop tôt pour savoir comment seront mis en œuvre et comment seront interprétés les objectifs et mandats de l'ICIIEED par l'université d'accueil de cet institut. Le choix de l'université d'accueil influencera grandement la suite de ce dossier, mais un revirement de situation vers une redéfinition plus holistique du concept de développement reste néanmoins improbable.

C.2. POSTULATS DE BASE

>>> POSTULAT DE BASE 1 - PROXIMITÉ DU GOUVERNEMENT ET DE L'INDUSTRIE

Comme l'industrie minière est un pilier de l'économie canadienne et s'impose également en raison de son importance historique, il n'est pas étonnant de constater que le gouvernement et l'industrie ont développé une certaine complicité au fil des ans, allant de l'écoute, à la compréhension et même à la concertation dans les actions. C'est ainsi que l'AMC affirme que « du point de vue de l'industrie, le rôle principal du gouvernement devrait être d'assurer l'équité [sur les marchés] et l'ouverture des flux à double sens, de négocier des accords de protection des investissements et de s'assurer que le Canada maintienne un environnement attrayant pour l'investissement » (AMC, 2011 : 96). Dans un rapport de la Chambre de commerce du Canada intitulé *Conduite responsable en affaires dans un monde complexe* (2012 : 10), les représentants des milieux des affaires consultés indiquent « que les ministères fédéraux travaillaient efficacement de plusieurs façons avec les entreprises canadiennes à l'étranger »¹⁴, tout en prenant le soin d'indiquer quels points dans leur relation mériteraient d'être améliorés, comme par exemple de « promouvoir de façon plus assurée les effets positifs des activités internationales des entreprises canadiennes » pour que la « bonne conduite [puisse] également être reconnue publiquement » (*ibid.*, 2012 : 10).

Les entreprises canadiennes, représentées par la Chambre de commerce du Canada, s'affirment tel un véritable lobby, en indiquant clairement le genre de législation qui ne doit pas être envisagé :

Les entreprises canadiennes souhaitent établir des relations productives et progressistes avec le gouvernement et les ONGs à l'égard de leur conduite, au pays et à l'étranger. Si le gouvernement fédéral vise à fournir aux entreprises des outils efficaces et accessibles pour s'assurer que leur conduite est appropriée et pour établir une voie à suivre en vue de résoudre les problèmes à ce chapitre et corriger la situation si le mal est fait, ce n'est pas en légiférant davantage qu'il y arrivera. Les seuls bénéficiaires de telles mesures seront les avocats, et non les gens et les collectivités prétendument lésés (Chambre de commerce, 2012 : 17).

¹³ Voir page suivante.

¹⁴ Dans cette section nommée « Examen du travail du Gouvernement par la Chambre », les représentants des milieux des affaires consultés indiquent qu'un travail efficace est fait dans les domaines suivants : (1) « le soutien de l'image de marque des entreprises canadiennes et de leurs forces sur la scène internationale »; (2) « orientation offerte aux entreprises à l'étranger, par le truchement du Service des délégués commerciaux du Canada »; (3) « Promotion de la conduite responsable des affaires des entreprises canadiennes (et de ce type de comportement en général) [...] » (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 10)

RAPPORT DE RECHERCHE

À cet effet, le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, au gouvernement fédéral, annonce clairement ses couleurs en soulignant l'importance du secteur pour l'économie du pays¹⁵ :

Pour que le Canada puisse s'épanouir et prospérer en cette période d'incertitude financière et économique à l'échelle mondiale, il aura besoin d'un secteur minier dynamique et entreprenant comme partenaire. Voilà pourquoi notre gouvernement continue à encourager toute une série de politiques axées sur le marché et tournées vers l'avenir, qui permettront d'attirer l'investissement (Canada, 2011).

>>> POSTULAT DE BASE 2 - CONSOLIDER L'AVANTAGE COMPARATIF DU CANADA DANS LE SECTEUR MINIER

Selon l'Association minière du Canada, par la mise en œuvre de la stratégie ministérielle *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger* (Ottawa, 2009), les sociétés canadiennes voudraient se différencier des autres entreprises présentes en Afrique, et notamment chinoises, en insistant sur l'avantage comparatif supposé caractériser les entreprises canadiennes, soit la responsabilité sociale des entreprises (AMC, 2012) :

C'est ainsi que la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est un secteur de politiques qui attire de plus en plus l'attention. Cela n'a rien d'étonnant dans un contexte où la mondialisation entraîne un rayonnement accru des activités des entreprises et où Internet propage instantanément les nouvelles sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Le gouvernement du Canada a dévoilé sa stratégie en matière de RSE en 2009. Intitulée *Renforcer l'avantage canadien*, la stratégie visait à mettre sur pied un bureau de conseillers en RSE pour l'industrie extractive, à promouvoir les lignes directrices en matière de RSE et à créer un Centre d'excellence de la RSE. La politique offre un complément aux multiples initiatives, programmes et lignes directrices en matière de RSE tout autour du globe. Elle s'ajoute aussi aux investissements des entreprises canadiennes dans des dizaines de pays, où elles contribuent au financement d'écoles, de routes, de réseaux électriques, d'hôpitaux, de cliniques, de programmes de petits déjeuners scolaires, de salles de réunions communautaires et de programmes de santé des enfants et de nutrition (AMC, 2011 : 97).

--- Historique du concept de la RSE et de la législation sous-jacente

Depuis la crise financière des années 80, le Groupe de la Banque mondiale (GBM) favorise le désengagement de l'État et le développement des pays non industrialisés grâce au secteur privé. Les pays ont donc été encouragés à privatiser les sociétés minières qui étaient publiques, à réformer les codes miniers pour qu'ils s'assouplissent et deviennent plus accueillants pour les sociétés minières en attirant l'investissement privé par des mesures financières incitatives (Salim, 2003 : iv). Conséquemment, les investissements privés dans le pétrole, le gaz et les mines se sont intensifiés, et de manière plus poussée dans les pays en développement (*ibid.*).

¹⁵ « La croissance économique durable permet de créer des emplois et des débouchés économiques, d'augmenter le revenu, de favoriser la création de recettes publiques et de réduire la pauvreté dans les pays en développement » (ACDI, 2012 : 10)

RAPPORT DE RECHERCHE

Ce type d'intervention où n'est privilégiée que la collaboration entre les gouvernements et les entreprises privées a fait éclore des critiques au sein de la société civile et les initiatives pour que se fasse entendre la population se sont multipliées. C'est une « lutte pour l'équité »¹⁶, dit Emil Salim, rapporteur de l'*Extractive Industry Review* (2003), rapport commandé par le Groupe de la Banque mondiale (GBM) alors qu'il était ministre de l'Environnement en Indonésie. De fait, la population, à travers des organismes de la société civile, veut – au même titre que les gouvernements et les entreprises – enfin être reconnue comme un « partenaire » d'égale importance par la Banque mondiale et ce, plus spécifiquement dans le contexte de développement mené par l'industrie extractive qui « exploite des ressources non renouvelables et [qui] a des impacts négatifs sur les communautés affectées et les indigènes qui ont déjà été déplacés »¹⁷ (*ibid.*).

Although governments are consulted directly and continuously by the WBG through its Board of Executive Directors, and companies are clients of the WBG in terms of financing and risk insurance, civil society is left out and has no direct official links with the institution. But it is civil society – local communities, indigenous people, women, and the poor – who suffer the negative impacts of extractive industrial development, such as pollution, environmental degradation (ibid.).

Une question est alors posée dans le rapport de l'*Extractive Industry Review* commandé par le Président James Wolfensohn, à la rencontre annuelle de la Banque mondiale, à Prague, en juin 2000, pour répondre aux critiques de la communauté non gouvernementale : « Les projets extractifs sont-ils compatibles avec l'objectif global du Groupe de la Banque mondiale de réduire la pauvreté par le développement durable? » (*ibid.*)

Cet examen critique de l'industrie extractive vise donc, selon M. Salim, à engager un dialogue entre toutes les parties concernées : gouvernements, organisations non gouvernementales, autochtones, communautés affectées, syndicats, milieux académiques, organisations internationales et le Groupe de la Banque mondiale.

Ce rapport, découlant d'une large consultation mondiale, répond que le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a toujours un rôle à jouer dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines, mais si et seulement si ses interventions sont dirigées vers l'atteinte des objectifs que sont la réduction de la pauvreté et le développement durable, en fonction des trois critères suivants :

- (1) une gouvernance publique et d'entreprises en faveur des populations défavorisées en incluant la pauvreté et la gestion proactive pour maximiser la réduction de la pauvreté par le développement durable;
- (2) beaucoup plus de politiques sociales et environnementales efficaces;
- (3) et le respect des droits humains (Salim, 2003 : vvii).

¹⁶ Dans le texte original *Striking a better balance – Volume 1 : The World Bank Group and Extractive Industries – The Final Report of the Extractive Industries Review*, on utilise l'expression : « *struggle for equity* » (Salim, 2003 : iv).

¹⁷ Traduction libre.

RAPPORT DE RECHERCHE

Il faut donc évoluer de l'approche conventionnelle du « *business as usual* », explique-t-on dans le rapport (*ibid.*) en insistant pour que soient valorisées par tous les considérations économiques, sociales et environnementales du développement durable pour la réduction de la pauvreté comme objectif économique, le renforcement des droits humains comme objectif social et la conservation de la vie écologique comme objectif environnemental.

Ces nouveaux objectifs auront donc pour effets d'inculquer aux entreprises la responsabilité d'intégrer et d'absorber les externalités de leurs activités économiques pour que le fardeau ne revienne plus à la société, comme c'est encore le cas aujourd'hui, lit-on plus loin dans le rapport (*ibid.*); il n'est plus seulement requis d'avoir un « permis légal », mais également un « permis social » d'opérer, ce qui constitue un changement majeur d'objectif et de trajectoire au sein du GBM (voir *Postulat 3 – Gérer le risque : L'avantage économique d'avoir une politique de RSE, en page 20*).

Bien que cet audacieux rapport en 2003 ait constitué un petit tremblement de terre sur la scène mondiale, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) avait déjà commencé à s'institutionnaliser dans l'appareil international en 1989 avec la *Coalition for Environmentally Responsible Economies*¹⁸ (CERES), puis en 1997 avec le *Global Reporting Initiative*¹⁹ du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et en 2000 avec le *Global Compact* (ou *Pacte mondial*) du Forum économique mondial²⁰.

Au Canada, la RSE a commencé à trouver ses résonances dans le quatorzième rapport du Comité des affaires étrangères et du commerce international²¹ déposé en 2005 qui soulevait des inquiétudes quant au comportement des minières canadiennes à l'étranger, et qui aboutit aux vastes consultations qu'ont constituées les *Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive minière dans les pays en développement*, dont le rapport est paru en 2007. Réunissant 156 interventions orales et 105 propositions écrites de milieux très divers – de la société civile, de l'industrie, des syndicats, du milieu académique et des membres indépendants du public – (Johnston *et al.*, 2007 : i), la responsabilité sociale des entreprises s'est posée, dans cette vaste consultation, comme un moyen pour le secteur économique de mettre en œuvre le développement durable afin de rehausser leur image.

En guise de « réponse du gouvernement fédéral aux recommandations des tables ronde » (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 4), en mars 2009, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada dévoilait sa stratégie ministérielle *Renforcer l'avantage*

¹⁸ Cette coalition à but non lucratif a été fondée par un petit groupe d'investisseurs en 1989, à la suite du déversement d'Exxon Valdez sur le côte de l'Alaska, pour rétablir la confiance et promouvoir des pratiques plus sensibles aux impacts sociaux et environnementaux (<http://www.ceres.org>).

¹⁹ Le *Global Reporting Initiative* (GRI) a été initiée en 1997 par le [Programme des Nations unies pour l'environnement](#) (PNUE) et par la *Coalition for Environmentally Responsible Economies* (CERES).

²⁰ Pacte mondial (2000) au Forum économique mondial: code de conduite avec 10 principes: <http://www.unglobalcompact.org/index.html>.

²¹ <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1901089&Language=F&Mode=1&Parl=38&Ses=1> Ou pour connaître les principaux jalons institutionnels de la politique canadienne en RSE : <http://www.cooperation.uqam.ca/spip.php?rubrique12>.

RAPPORT DE RECHERCHE

canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger (Ottawa, 2009).

Puis, à peine trois mois plus tard, le 10 juin 2009, les sociétés minières canadiennes étaient à nouveau placées sur la sellette lors de la diffusion du reportage télévisé *Ugly Canadians*, sur les ondes de CBC (Fung, 2010), qui montrait de quelle façon l'exploitation de l'amiante s'opérait, quelles étaient les conséquences de l'exposition à un tel minerai sur la santé humaine et, conséquemment, l'exportation non-éthique que le Canada en faisait.

Le 9 février 2009, pour faire suite à l'une des recommandations contenues dans le rapport de ces *Tables Rondes*, le libéral John McKay, alors dans l'opposition officielle à la Chambre des Communes, a déposé le projet de loi C-300 afin d'introduire un aspect contraignant à la responsabilité sociale des entreprises, qui était – et est toujours – strictement volontaire. L'objet du projet de loi était donc de modifier certaines lois fédérales pour que le gouvernement puisse retirer son appui financier à une société minière si celle-ci est engagée dans des activités illégales dans des pays en développement (Radio-Canada, 2010). Le projet de loi, largement médiatisé et litigieux, a été battu en chambre par six voix l'année suivante, le 27 octobre 2010 (140 voix contre; 136 voix pour) (*ibid.*).

Peu de temps avant le vote du projet de loi C-300, MiningWatch a rendu public le rapport *CSR Movements and Footprints* (2010)²² dans lequel est établi que les minières canadiennes sont responsables du tiers des violations commises par l'industrie minière dans le monde. Ce rapport, qui avait d'abord été commandé au *Canadian Centre for the Study of Resource Conflict* par l'Association canadienne des prospecteurs et développeurs (PDAC) en 2009, mais qui n'avait jamais été publié par la PDAC – aurait été dévoilé par MiningWatch et envoyé aux grands médias canadiens (Scales, 2010 ; MiningWatch, 2010a). Les grandes conclusions de cette étude incriminent fortement les minières canadiennes :

Canadian companies have been the most significant group involved in unfortunate incidents in the developing world. Canadian companies have played a much more major role than their peers from Australia, the United Kingdom and the United States. Canadian companies are more likely to be engaged in community conflict, environmental and unethical behaviour (MiningWatch, 2010 : 11).

De fait, cette étude a dénombré 171 incidents depuis 1999²³, dans lesquels des entreprises minières – d'exploration ou d'extraction – ont été en conflit avec les communautés, ont violé des droits humains, ont eu des pratiques illégales ou non-éthiques ou ont causé des dégradations environnementales dans des pays en développement, y compris (MiningWatch, 2010). Selon plus d'une douzaine de sources qui auraient été consultées, puis croisées (*ibid.*), de ces 171 violations

²² Rapport commandé par la *Prospectors and Developers Association of Canada* (PDAC) et produit par le *Canadian Centre for the Study of Resource Conflict*, les compagnies canadiennes étaient effectivement très impliquées dans des conflits et avec une fréquence plus grande que les compagnies d'autres pays. Le rapport de 2009 notait :

Canadian companies have been the most significant group involved in unfortunate incidents in the developing world. Canadian companies have played a much more major role than their peers from Australia, the United Kingdom and the United States. Canadian companies are more likely to be engaged in community conflict, environmental and unethical behaviour.

²³ En 11 ans (1999-2010), ça reviendrait à une moyenne de 17 incidents par année, lit-on dans le rapport.

RAPPORT DE RECHERCHE

aux pratiques de la responsabilité sociale des entreprises, 63% des entreprises concernées provenaient de cinq pays : le Canada était responsable de 33% des cas, l'Inde et l'Australie en recueillaient chacun 8%, puis les États-Unis et la Grande-Bretagne, 6% (*ibid.*). « *Considering Canada does have over 75% of the world's mining and exploration company headquarters, it follows that there should be a proportional concentration of CSR violations* » (Mining Watch, 2010 : 6-7): ce qui explique, mais ne justifie pas de tels chiffres, disent-ils.

Les régions les plus touchées par ces violations seraient l'Amérique latine (32%), l'Afrique subsaharienne (24%), l'Asie du Sud-Est (19%) et l'Asie du Sud (12%), explique MiningWatch (2010 : 7).

This may seem counter-intuitive, however it is likely that in some cases the creation of CSR policies or declarations of support for CSR initiatives may have been done subsequent to company involvement in difficult circumstances (ibid.).

En contrepartie, « un représentant d'une entreprise du secteur de l'extraction a mentionné, [lors de consultations menées par des professionnels embauchés par l'Association minière du Canada,] que la firme subissait des pressions afin de verser des pots-de-vin à des fonctionnaires, à défaut de quoi elle se faisait accuser de conduite inappropriée. Des véhicules blindés se sont même présentés aux portes de la mine de l'entreprise, disent-ils. Les occupants du véhicule ne venaient pas piller du minerai, mais demander des armes » (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 8). Il va donc sans dire que

Corporate social responsibility as a movement and ideology is a very new phenomenon. The institutions and guidelines that have arisen to support it [...] are still maturing and formalizing their own identities, missions and visions (MiningWatch, 2010 : 11).

--- Définition de la RSE

En 2012, la Chambre de commerce du Canada a défini la responsabilité sociale des entreprises comme étant :

Le modèle commercial de respect des normes éthiques, des règlements et des lignes directrices, ainsi que d'engagement responsable auprès des parties prenantes est appelé "responsabilité sociales des entreprises" (RSE) ou "conduite responsable en affaires". Pour éviter la confusion de ces expressions et du thème du présent document avec la "philanthropie²⁴", nous avons choisi la définition que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présente dans ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, soit la "conduite raisonnable des entreprises dans un environnement mondialisé, en conformité avec les législations applicables et les normes internationalement admises" (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 5).

De son côté, en 2005, le professeur Michael Blowfield de la *London Business School* et George Frynas de la *Middlesex University* définissaient la responsabilité sociale de l'entreprise comme :

CSR [Corporate Social Responsibility] is an umbrella term for a variety of theories and practices all

²⁴ Selon l'*Oxford Concise Dictionary*, la philanthropie se définit comme de la « bienveillance pratique » ou une « activité caritative à grande échelle » [traduction libre] (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 6)

RAPPORT DE RECHERCHE

of which recognize the following : (a) that companies have a responsibility for their impact on society and the natural environment, sometimes beyond legal compliance and the liability of individuals ; (b) that companies have a responsibility for the behaviour of others with whom they do business (e.g. within supply chains) ; and that, (c) business needs to manage its relationship with wider society, whether for reasons of commercial viability, or to add value to society (Blowfield et Frynas, 2011).

>>> POSTULAT DE BASE 3 - GÉRER LE RISQUE : L'AVANTAGE ÉCONOMIQUE D'AVOIR UNE POLITIQUE DE RSE

Les initiatives stratégiques canadiennes en matière de politiques commerciales avec l'Europe, l'Inde, la Chine, les Amériques et l'Afrique pourraient améliorer le contexte de commerce international et d'investissement au fil du temps. Les mesures politiques de la Chine, qui est toujours la principale force agissant sur le prix des minéraux et les tendances, façonnent l'industrie minière canadienne et mondiale (AMC, 2011 : 89).

Le Canada veut se différencier de ses concurrents, et notamment des leaders chinois, en insistant sur l'avantage comparatif supposé caractériser les entreprises canadiennes, soit la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (AMC, 2012), et c'est par la mise en œuvre de la stratégie ministérielle *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger* (Ottawa, 2009) que l'Association minière du Canada affirme que les sociétés minières canadiennes y arriveront.

Cette stratégie ministérielle sur la responsabilité sociale des entreprises minières vient gérer le risque social qui accompagne les projets miniers et vient rassurer les investisseurs en renforçant la compétitivité du secteur. C'est pourquoi la Chambre de commerce du Canada a depuis longtemps des positions quant à la conduite responsable en affaires, dit-elle :

[Nos] membres reconnaissent la valeur commerciale des activités nationales et internationales viables ainsi que de la gestion efficace (et responsable) des répercussions économiques, sociales et environnementales de leurs activités. Ils savent en outre qu'un seul fautif risque d'entacher la réputation de toutes les entreprises canadiennes d'un secteur en particulier ou d'une région précise et de diminuer leurs possibilités d'établir des partenariats internationaux (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 4).

Et les risques sont multiples : ils peuvent être autant de type environnemental, social ou économique. Le risque naturel, défini comme un « processus biophysique dont le déclenchement est perçu comme une menace potentielle par la société » (Antoine, 2008) dans le secteur minier peut être associé à la gestion des déchets toxiques, au rejet des eaux minières ou à la restauration des sites. Le risque social, quant à lui, correspond à la non-acceptabilité d'un projet minier ou des pratiques de la minière au sein de la communauté touchée, s'exprimant par des manifestations, des grèves, bref des perturbations économiques pouvant se répercuter comme un risque potentiel pour l'entreprise elle-même, mais également pour d'éventuels investisseurs.

La responsabilité sociale des entreprises, qui est supposée agir à titre préventif pour que les risques environnementaux ou sociaux ne se réalisent pas, devient donc incontournable pour les entreprises soucieuses de leur image et qui désirent être plus compétitives.

RAPPORT DE RECHERCHE

C'est pourquoi « la majorité des entreprises canadiennes s'efforcent de surpasser constamment les normes reconnues en matière de santé, de sécurité et d'environnement des pays hôtes où elles sont présentes », explique René Marion, président d'Aurico Gold, dans le rapport de la Chambre de commerce du Canada (Chambre de commerce du Canada, 2012 : 2). « Elles doivent toujours respecter les besoins culturels locaux, régionaux et nationaux de leurs pays hôtes. Nous souhaiterions encourager les gouvernements à considérer des démarches moins punitives qui font la promotion de la responsabilité sociale des entreprises », affirme-t-il (*ibid.*).

C'est ainsi – mais aussi, par exemple, en contribuant à des projets concrets, tel un appui au développement par le « financement d'écoles, de routes, de réseaux électriques, d'hôpitaux, de cliniques, de programmes de petits déjeuners scolaires, de salles de réunions communautaires et de programmes de santé des enfants et de nutrition » (AMC, 2011 : 98) – que s'engagent les sociétés minières à être responsables socialement.

Dans la même perspective, pour gérer le risque économique – outre les facteurs clés de la compétitivité de l'industrie minière que sont l'énergie, l'eau et les transports²⁵ (AMC, 2011 : 93) – et d'investissement, on assiste à la multiplication d'accords bilatéraux dans le monde, comme les accords de protection des investissements étrangers (APIE) qui sont en négociation avec le Canada en Chine, en Inde, au Koweït, au Madagascar, au Mali, en Mongolie, en Indonésie, Tanzanie, au Vietnam, etc. Ces accords bilatéraux offrent un système de règlements des différends pouvant survenir avec le gouvernement hôte (AMC, 2011 : 97), ce qui « peut contribuer à inciter les gouvernements étrangers à établir un ensemble de règles et des attentes en matière d'équité et de transparence » (*ibid.*), des mesures, elles aussi, associées à la responsabilité sociale des entreprises.

Finalement, comme l'objectif ultime est d'assurer la compétitivité et la prospérité du Canada par l'investissement international et dans un contexte où on constate « la puissance croissante des forces économiques mondiales, en particulier dans les économies émergentes de l'Asie et de l'Amérique du Sud, de même que [de] la faiblesse de l'économie américaine, de plus en plus d'entreprises canadiennes doivent chercher des occasions à l'extérieur de leurs marchés intérieurs et internationaux traditionnels » (Chambre de commerce, 2012 : 5).

Et les marchés non traditionnels qui sont retenus sont, en vertu de ce contexte, l'Inde, la Chine et l'Afrique, tous les trois des points stratégiques : les premiers pour l'étendue de leur marché et l'autre, pour sa richesse en ressources.

L'Association minière du Canada affirme que de tous les accords, l'APIE avec l'Inde est celui qui présente le plus grand potentiel pour l'industrie minière du Canada, « compte tenu de la taille et de la croissance prévue de l'économie de l'Inde et de la nature hautement protectionniste et isolationniste de ses politiques actuelles de commerce international et d'investissement » (*ibid.*). L'objectif, dit l'AMC, est de signer une entente avec ce nouveau géant économique d'ici 2013

²⁵ « Dans les transports, il existe de nombreux cas où les investissements d'infrastructure importants sont nécessaires, tels que les liaisons ferroviaires en Tanzanie ou des autoroutes dans le Nord du Québec. Souvent, déterminer la part à verser par les entreprises par rapport aux gouvernements peut être une opération difficile qui exige des négociations. » (AMC, 2011)

RAPPORT DE RECHERCHE

(*ibid.*).

En Afrique, « le nombre d'APIE en cours de négociation entre le Canada et les pays d'Afrique reflète l'importance de ce continent pour les investissements du secteur minier canadien » (AMC, 2011 : 98). Les actifs miniers canadiens en Afrique ont bondi de 17 milliards de dollars en cinq ans, soit « de 6 milliards de dollars en 2005 à 23 milliards de dollars en 2010 » (Canada, 2012b). Pour l'or, le cuivre, le nickel, l'uranium et les diamants, l'intérêt s'est donc centré sur Madagascar, la Mauritanie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie (*ibid.*). De plus, selon un sondage de l'Institut Fraser, les pays africains ayant le contexte politique le plus favorable sont le Botswana, le Burkina Faso, le Mali et la Namibie (ACM, 2011 : 93).

Un peu de la même manière que l'Inde, la Chine, principal concurrent du Canada, a des besoins colossaux et un marché qui croît très rapidement :

Ces dernières années, la Chine s'est tournée vers l'Afrique comme partenaire d'affaires et source de matières premières. L'Afrique est ainsi devenue la principale source de la Chine pour le pétrole importé, l'Angola, le Soudan, le Nigeria et le Gabon s'affirmant comme principaux partenaires. Selon la Banque africaine de développement, les sociétés chinoises sont les principaux acteurs économiques en Afrique, où elles ont signé 40 % des contrats d'entreprises en 2010, contre 2 % pour les sociétés américaines. (AMC, 2011 : 97-99)

Voyant l'intérêt fructueux des activités d'exploitation de l'Afrique et les besoins de la Chine et de l'Inde, le Canada entend briguer les opportunités d'extraction – notamment en faisant miroiter une aide au développement salvatrice – pour en exporter le résultat vers les marchés gourmands. C'est ainsi que le gouvernement fédéral dit « [pouvoir] contribuer à fournir à l'Asie les ressources dont elle a besoin pour suivre le rythme rapide de son expansion économique » et se dit disposé à le faire – tel que mentionné par le ministre Joe Oliver (Canada, 2011), cité au début de ce texte.

--- Canada : Pour être toujours plus compétitif

Pour consolider l'avantage comparatif qu'est devenu la « responsabilité sociale des sociétés minières », le gouvernement de Stephen Harper a entrepris, depuis 2008, de libéraliser davantage la structure législative et réglementaire du Canada pour en accroître la souplesse et la stabilité afin de rendre le pays encore plus compétitif sur la scène internationale (AMC, 2012; Canada, 2011).

Dans cette optique, en 2008, le Bureau de gestion des grands projets, créé par le gouvernement, ouvrait ses portes pour que « les évaluations [soient] plus rapides et plus prévisibles » (Canada, 2011). Il est à noter que, trois ans après la création de ce bureau, en 2011, environ la moitié des 70 grands projets gérés par ce bureau étaient des projets miniers (*ibid.*).

De fait, le Canada fait bonne figure : selon un sondage annuel de l'Institut Fraser publié en mars 2011, dans lequel 494 sociétés minières indiquaient quels pays « offrent les meilleures politiques en matière d'investissement minier », « les provinces et territoires du Canada [sont ressorties comme faisant] partie des chefs de file mondiaux, surtout grâce à la stabilité du climat politique

RAPPORT DE RECHERCHE

et à la sécurité » (AMC, 2011 : 93). D'autres mesures « libéralisantes » ont tout de même été annoncées.

Dans le budget 2010 du gouvernement conservateur à Ottawa, de nombreuses modifications ont été proposées dans le processus fédéral d'évaluation environnementale afin de tenter de minimiser les retards en favorisant l'établissement d'« échéances claires du début à la fin du processus de réglementation pour soutenir l'investissement et les décisions en matière de planification » (Canada, 2011). Le ministre Joe Oliver, lors de son discours à la Journée minière sur la colline parlementaire, est on ne peut plus clair :

L'objectif ultime est simple, un projet, une évaluation. La promptitude est essentielle et le besoin est urgent. [...] Nous avons profité d'un système bancaire réglementé avec prudence et de taux d'imposition des sociétés compétitifs, ce qui a aidé les investisseurs à considérer notre pays comme un lieu attrayant pour faire des affaires. En fait, dans son classement annuel des économies mondiales, le magazine Forbes a récemment évalué le Canada comme le meilleur endroit du monde pour faire des affaires. [...] Notre gouvernement est fermement résolu à maintenir la stabilité et la souplesse requises pour soutenir la croissance. Mais il a quelques défis à relever. Nous reconnaissons depuis toujours que la réglementation est un domaine dans lequel le Canada doit devenir plus compétitif (Canada, 2011).

C'est au printemps 2012, dans le projet de loi omnibus C-38, qu'a pris forme cette promesse; « le projet de loi C-38 renferme d'importantes modifications à un certain nombre de lois environnementales canadiennes, y compris la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur l'Office national de l'énergie*²⁶, qui régissent l'évaluation des projets de mise en valeur des ressources naturelles » (Parlement du Canada, 2012). C'est ainsi que pour réduire les retards et donc en simplifiant et raccourcissant le processus, le gouvernement fédéral « s'attend à ce qu'un grand nombre des projets faisant actuellement l'objet d'un examen préalable n'[aient] plus à passer par le processus fédéral d'évaluation environnementale », explique Courtney, de la Division de l'industrie, de l'infrastructure et des ressources du Parlement dans une note de la Colline parlementaire (*ibid.*). Le gouvernement fédéral se désengage donc et s'en remet au processus provincial ou territorial qui pourrait prévoir la participation du public (Francoeur, 2012).

D. MÉTHODOLOGIE

La section suivante viendra expliquer, en se référant au *Tableau 2*, la méthodologie de cette recherche qualitative d'économie politique qui adopte une posture d'induction. Cette recherche aborde les enjeux de développement sur le plan international (et de politiques d'aide au développement) lorsqu'initié par des entreprises minières canadiennes à travers des projets voulant favoriser la responsabilité sociale de ces minières cherchant à valoriser des ressources naturelles.

²⁶ Plusieurs autres lois environnementales ont été affectées par le projet de loi C-38, comme la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto*, la *Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie*, etc. Puis, à l'automne 2012, un deuxième projet de loi omnibus, C-45, visait également à modifier plusieurs lois, comme la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur les Indiens* ayant mené à la mobilisation de *Idle No More*.

RAPPORT DE RECHERCHE

La recherche, supervisée par Bonnie Campbell, s'est déroulée du 25 mai au 7 septembre 2012 et la rédaction a débuté le 13 août. Elle s'axe à la fois sur l'individualisme méthodologique et l'holisme méthodologique ainsi que sur un raisonnement idiographique et postmoderne (Charmillot et Dayer, 2007). Voir les étapes de la recherche ci-dessous:

Tableau 2 – Méthodologie et échéancier de la recherche

Phase préliminaire Fin mai et juin	A	Exploration, définition du mandat et du projet de recherche	25 MAI AU 27 JUIN
	B	Recherche documentaire) et début d'analyse documentaire	PREMIÈRE PHASE INTENSIVE 25 MAI AU 30 JUILLET
Phase de recherche Mai à juillet (processus itératif)	C	Demandes informelles d'accès à l'information - Contacter l'ACDI pour avoir la liste des participants aux consultations	5 JUIN AU 13 JUILLET
	D	Demandes informelles d'accès à l'information - Recherche des commentaires écrits (ou mémoires) soumis à la consultation	5 JUILLET AU 25 SEPTEMBRE
Phase de cueillette de données Juillet à août	E	Entrevues semi-dirigées et ouvertes avec les participants à la consultation	7 JUILLET AU 20 AOÛT
	F	Analyse documentaire des rapports (AMC, OCDE, MiningWatch) et des commentaires écrits recueillis	15 JUIN AU 11 OCTOBRE
Phase de rédaction Août à octobre	G	Rédaction du rapport de recherche	12 AOÛT AU 25 OCTOBRE
	H	Rédaction du rapport du stage	15 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE

Nota - [Prière de consulter l'Annexe 1 . Méthodologie et échéancier de la recherche]

E. ANALYSE

Comme les objectifs de recherche consistent à éclaircir le processus de consultation et l'apport de celui-ci aux objectifs et mandats de l'ICIIED tout en éclaircissant les diverses conceptions du développement des différents acteurs, deux tableaux synthèse ont été constitués.

À cet effet, la synthèse des données collectées²⁷ (par des entrevues²⁸ semi-dirigées et ouvertes, ainsi que des commentaires écrits²⁹ soumis dans le cadre de la consultation et récupérés par demandes informelles d'accès à l'information) peut être consultée au *Tableau 4* de l'*Annexe 4*.

²⁷ Au total, 24 parties prenantes issues de l'industrie et de la société civile pour refléter une diversité de points de vue ont été contactées. De ce nombre, quinze organismes ont participé à cette recherche en soumettant leur mémoire ou en répondant aux questions d'entretien.

RAPPORT DE RECHERCHE

Puis, le *Tableau 5* de la même annexe compare l'objectif et le mandat proposés de l'ICIIED avant et après la consultation. La création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement s'est articulée en trois phases : [1] l'annonce publique par le premier ministre de la création de l'ICIIED (Canada, 2011a), [2] le lancement de la consultation menée par l'ACDI avec la *Note de consultation* (ACDI, 2012b), qui est le document de référence auxdites consultations et [3] la période de sélection de l'université qui accueillerait l'Institut encadrée par le document de l'ACDI, les *Lignes directrices de l'appel de propositions* (ACDI, 2012d), qui serait supposé intégrer l'intrant des consultations.

Finalement, j'ai évalué les propos recueillis dans les mémoires et des entrevues pour les situer dans les diverses conceptions du développement présentées plus tôt dans le cadre théorique issu de l'écologie politique.

F. RÉSULTATS

F.1. INTRANT DANS LE MANDAT DE L'ICIIED

Au sujet du rôle de l'investissement dans le secteur extractif pour stimuler la croissance économique, puis le développement et, enfin, réduire la pauvreté – bref quant à la conception du développement –, il existe un fossé évident au Canada, principalement entre l'industrie et la société civile, mais également au sein même des organismes de la société civile; c'est du moins ce qui ressort de l'analyse des mandats et objectifs de l'ICIIED formulés à l'écrit aux trois stades de sa définition présentés à la page précédente.

De fait, l'équation du développement et de la réduction de la pauvreté par la croissance économique stimulée par l'industrie extractive est répétée de manière explicite et évidente dans les documents des trois phases, soit dès le premier paragraphe dans la *Note de consultation* et dans les *Lignes directrices*. Chaque fois, il s'agissait d'une formulation très similaire à celle-ci³⁰ :

La vision proposée de l'Institut est d'améliorer la capacité des pays en développement d'utiliser les ressources de leur secteur de l'extraction, et d'en tirer profit, afin de stimuler la croissance économique durable et de réduire la pauvreté (ACDI, 2012d).

Par ailleurs, cette formulation se retrouvait également dans le rapport officiel stratégique sur *les Plans et Priorités 2012-2013* de l'ACDI. Ces mandats et objectifs de l'ICIIED, tels que décrits ici, s'appuient aussi explicitement sur la *Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*, faisant partie de la *Stratégie de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur la croissance économique durable* (ACDI, 2012; ACDI, 2012b : 1).

²⁸ Onze porteurs d'intérêts ont été contactés afin de mener des entretiens semi-dirigés. Six entretiens ont finalement eu lieu. Voir *Annexes 2 et 3*.

²⁹ Dix-huit demandes d'accès aux mémoires soumis à l'ACDI dans le cadre des consultations ont été envoyées. Finalement, neuf commentaires écrits m'ont été envoyés.

³⁰ La citation est tirée des *Lignes directrices pour l'appel de propositions*.

RAPPORT DE RECHERCHE

Selon l'ACDI, la consultation visait à s'assurer que l'Institut suive la piste appropriée³¹ en cernant les priorités et en soulevant de nouvelles considérations « utilement gardées à l'esprit durant le processus »³² [Traduction], a-t-on répondu en entrevue (ACDI, 2012f). L'apport de cette consultation, explique l'ACDI, se constate dans le raffinement des mandats et objectifs décrits dans l'appel de propositions pour choisir l'université d'accueil, mais l'ACDI n'a toutefois pas pu donner d'exemples précis des intrants issus de la consultation (*ibid.*).

Également, on constate, à la lecture des *Lignes directrices pour l'appel de propositions* (ACDI, 2012d), que l'ICIIED ne devrait pas entrer en compétition avec les organisations existantes opérant dans le secteur. À ce sujet, au *Point E - Exécution des programme et plan de mise en œuvre de la Section 3 - Plan d'activités de l'Institut*, on peut remarquer qu'il est reconnu qu'un « certain nombre d'organisations œuvrent déjà dans des secteurs liés à la technologie, au développement de la technologie, à la recherche géologique et scientifique, aux opérations et à la promotion des intérêts de la société civile en ce qui concerne le secteur de l'extraction » (ACDI, 2012d).

Par conséquent, l'Institut n'apportera pas sa contribution dans ces secteurs. Les auteurs de la proposition [l'université] devraient plutôt s'attarder à la gouvernance du secteur de l'extraction et des ressources et de la gestion aux niveaux régional et national afin de tirer parti du savoir-faire du Canada dans ces secteurs particuliers (*ibid.* : Point 3.1.E).

Outre les précisions apportées dans ce dernier document, on constate néanmoins que le large éventail des perceptions du rôle de l'investissement dans le secteur extractif pour susciter le développement – recueilli au fil de cette recherche dans les entrevues et commentaires soumis dans le cadre de la consultation de l'ACDI (*voir Tableau 4 – Synthèse des données*) – n'a pas été intégré. D'ailleurs, ce fossé indique que le débat à ce sujet n'est pas clos, qu'un véritable débat devrait plutôt avoir lieu et que la définition de développement semble encore litigieuse au Canada.

Bien que l'on puisse supposer que cette perception du rôle de l'investissement dans le secteur extractif pour susciter le développement varie selon le type d'organisation – selon qu'il s'agit d'un représentant de l'industrie ou du gouvernement ou qu'il s'agit d'un représentant de la société civile –, le lien n'est pas aussi clairement établi, bien qu'il y ait une tendance assez lourde.

³¹ Version originale en anglais : « *It was to seek input from relevant and primarily Canadian stakeholders on the mission or the objectives and the focus and activities of the proposed focused objectives and activities of the Institute to ensure that it was fallen in appropriate track.* » (ACDI, 2012f ; Consulter l'Annexe 4 ; D#2)

³² Réponse originale : « *Hum. It... Eh... How would I say? It... Eh... reiterated some key points and highlighted where the focus appeared to be the most appropriate. And it raised some additional considerations that were usefully kept in mind in the development of the process. So, yes. [...] They were used in refining the terms of reference for the competitive process, so what was put out there for the call of proposals was modified on the basis of the input that we received to the consultation process. [À la question: Can you give me examples of input that we can see in the call of proposals?] Concretely, comment by comment, no.* » (ACDI, 2012f ; Consultez l'Annexe 4, Tableau 4 ; D#4, 6, 8)

RAPPORT DE RECHERCHE

De fait, dans cette recherche, tous les représentants de l'industrie et des gouvernements se sont montrés favorables à l'équation proposée.

Ceci dit, du côté des organisations de la société civile, bien qu'un grand nombre d'entre elles se soient montrées très critiques, certaines exceptions se sont révélées. Certaines associations parapluies, comme l'OCIC, ont reçu des réponses contradictoires de leurs membres. L'organisme SOCODEVI en est un autre exemple, puisque les partenariats public-privé que sous-entend ce mode de développement y sont favorablement accueillis. Nonobstant la diversité des points de vues, cependant, une organisation comme le CCCI, qui chapeaute la majorité des organismes de coopération internationale au Canada, soulève de nombreuses réserves face à l'ICIIED :

Si nous ne pouvons qu'être d'accord avec la mission de l'ICIIED consistant à aider les gouvernements nationaux et régionaux des pays en développement riches en ressources à mieux gérer celles-ci et à mieux contrôler les activités du secteur de l'extraction, nous émettons des réserves par rapport à l'influence que pourrait avoir le secteur privé canadien sur les orientations de l'Institut, ainsi qu'à l'égard de l'approche client mise de l'avant [...].

Comme les problèmes liés à l'industrie extractive qui ont suscité la création des tables rondes demeurent pour la plupart irrésolus, et compte tenu de la faible capacité du gouvernement à réglementer les sociétés canadiennes présentes à l'étranger, le rôle prédominant que l'industrie semble s'apprêter à jouer au sein de l'Institut suscite des inquiétudes. Ces préoccupations sont d'autant plus vives que l'espace prévu pour les organisations de la société civile du Canada et des pays en développement semble au mieux limité, voire inexistant. Il est important de reconnaître le conflit d'intérêt qui existe entre, d'une part, le renforcement de la capacité des autorités locales et nationales du pays en développement riche en ressources à gérer les diverses facettes de l'industrie pour le bien de la population locale et, d'autre part, l'objectif de nombreux joueurs de l'industrie, qui se résume à maximiser leurs profits. Comment l'Institut pourra-t-il respecter et faciliter le rôle important que doivent jouer les États en développement pour s'assurer que leurs citoyens et eux-mêmes tirent profit de la croissance et pour que les politiques publiques permettent la distribution équitable de ces bénéfices pour tous? L'Institut saura-t-il orienter ses activités de façon à répondre aux préoccupations des différents intervenants tout en accordant la priorité aux besoins des populations des pays en développement? (CCCI, 2012 : 2 et 5 ; Annexe 4).

Les organisations de la société civile se regroupent donc sous deux chapeaux différents, celui de la durabilité pour les organisations qui voient les partenariats public-privé et le modèle économique néolibéral comme une voie possible de développement pour les pays non-industrialisés riches en ressources extractives et celui du courant de l'écodéveloppement à différents degrés³³ pour les organisations plus critiques (voir pages 13 à 15 pour définition et explication). Ces dernières ont soulevé un grand nombre de craintes à l'égard l'ICIIED, tel que proposé. En voici quelques-unes :

- a. L'ICIIED est en conformité avec la stratégie globale du gouvernement de promouvoir et protéger les intérêts des compagnies minières canadiennes travaillant outremer, tel

³³ Selon les commentaires recueillis et les entrevues réalisées, aucune des organisations participantes n'a semblé s'ancrer dans les courants plus radicaux du cadre théorique des pages 13-14.

RAPPORT DE RECHERCHE

- qu'indiqué dans la stratégie en RSE *Building the Canadian Advantage*. C'est l'objectif qui sera priorisé.
- b. Est remise en question l'équation, qui est faite dans la *Stratégie sur la croissance économique durable* de l'ACDI en 2010, selon laquelle l'investissement dans le secteur extractif stimule la croissance économique et le développement, et donc réduit la pauvreté. Cette équation a d'ailleurs été remise en question dans le rapport de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2011).
 - c. Le mandat de l'ICIIED est également de produire des recherches académiques pour appuyer leurs objectifs.
 - d. La perception du rôle de l'investissement dans le secteur extractif pour stimuler la croissance économique est contestable. Comme il y a plusieurs interrogations qui subsistent et que cette perception ne fait pas l'unanimité, le gouvernement cherche à se doter d'outils et de recherches pour faire de la gestion des ressources naturelles un argument de développement dans les PED.
 - e. Un nouveau type de partenariat public-privé au Canada canalise l'aide officielle au développement vers les projets de RSE des minières canadiennes, donc spécifiquement dans les PED où travaillent les minières canadiennes afin d'améliorer la réputation de ces minières et ce, au détriment d'autres projets qui pourraient être réalisés dans d'autres pays.
 - f. Ainsi, le gouvernement subventionne les projets en RSE de l'industrie minière canadienne, ce qui donne encore plus de pouvoir d'action aux minières puisqu'elles engagent le projet avec le soutien du gouvernement et d'ONGs canadiennes de développement. Les externalités de l'industrie minière devraient être assumées par elle et non être subventionnées par des fonds publics. Les minières canadiennes ont les fonds pour mener à terme ces projets.
 - g. Le développement doit bénéficier aux communautés des PED. Les objectifs de développement doivent intégrer des considérations sociales, environnementales, de santé pour les générations futures et se faire dans le respect des droits humains et de l'environnement. Le respect des initiatives locales doit être assuré. L'ICIIED doit contribuer et non entraver les projets ou processus décisionnels en cours dans les PED où a lieu l'extraction.
 - h. Les différentes parties prenantes – y compris les communautés locales des PED – doivent être représentées et prises en compte avec le plus de transparence possible dans le mandat de l'ICIIED, par des consultations, par exemple. Pour ce faire, le conseil de direction de l'ICIIED devrait inclure une majorité de représentants des PED de manière à ce que le mandat de l'ICIIED vienne soutenir les initiatives émanant des PED, tel que l'envisage la Vision minière africaine, document officiel adopté par l'Union africaine en 2009.
 - i. L'ICIIED accentuera l'opposition populaire des communautés affectées par les opérations minières.
 - j. L'ICIIED semble contrevenir au principe d'auto-détermination des PED.
 - k. Il félicite néanmoins la présence d'un organe directeur indépendant pour assurer la gouvernance et composé de divers groupes intéressés, dont des représentants de la société civile, notamment autochtones du Canada et d'ailleurs.

RAPPORT DE RECHERCHE

- l. D'autres organisations déjà existantes auraient pu avoir le mandat de l'ICIED, sans que d'autres fonds publics de l'ACDI soient investis et qu'il n'y ait de « doublon » d'organisations ayant un mandat très similaire.
- m. Le mandat de l'ICIED est ambigu et devra être précisé sur le plan institutionnel afin de respecter la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officiel*.
- n. Qu'advient-il au moment de la restauration des mines et de la transition nécessaire de l'économie locale (pour la diversification économique) après la fermeture de la mine?
- o. Le contexte de mondialisation néolibérale dans lequel les accords bilatéraux affaiblissent les PED sera accentué par l'ICIED. Cette préoccupation des enjeux de la mondialisation néolibérale avait d'abord été soulevée dans la « Déclaration du Québec : Responsable aussi du monde » (AQOCI, 2006). L'ICIED risque de nuire à la gouvernance locale et nationale, notamment en raison de l'absence de véritable consultation des communautés affectées.
- p. L'espace prévu pour les organisations de la société civile et des PED est limité, voire inexistant.
- q. Il est important de reconnaître le conflit d'intérêt qui existe entre, d'une part, le renforcement de la capacité des autorités locales et nationales des pays en développement riches en ressources à gérer les diverses facettes de l'industrie pour le bien des populations locales et, d'autre part, l'objectif de nombreux joueurs de l'industrie, qui se résume à maximiser leurs profits.

F.2. CLARIFICATION SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Comme il a déjà été mentionné, alors que la création de l'Institut a été annoncée le 27 octobre 2011, la consultation s'est déroulée au printemps en avril 2012, puis s'est tenu l'appel de propositions pour choisir l'université d'accueil de l'ICIED du 20 juin au 4 septembre 2012. En date du 24 octobre 2012, la sélection de l'université d'accueil pour l'Institut n'avait pas encore été dévoilée. Toutefois, le ministre de la Coopération internationale Julian Fantino³⁴ a affirmé le 24 septembre 2012, au siège du Forum économique mondial à New York lors de la conférence « *Développement responsable du secteur de l'extraction* » en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, que serait dévoilé « au cours des prochains mois quel sera l'hôte » de l'Institut³⁵ (Canada, 2012a).

Les participants sollicités dans le cadre de la consultation – près de 162 organisations selon la liste diffusée à la suite des demandes formulées dans le cadre de cette recherche (ACDI, 2012e) – étaient invités à soumettre leurs commentaires écrits à propos du but, de l'orientation et des activités de l'ICIED (ACDI, 2012). Aucune autre modalité de consultation – entrevue, forum, focus-groupe, *etc.* – n'a été prévue.

³⁴ Remplaçant de Bev Oda qui a démissionné en juillet 2012 en raison d'un scandale au sujet de dépenses extravagantes non justifiées (Croteau, 2012).

³⁵ À cette occasion, le ministre Julian Fantino rappelle que « cet institut complétera la *Stratégie sur la responsabilité sociale des entreprises* qui, entre autres choses, aide les entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur de l'extraction à l'étranger à renforcer leur capacité à gérer les risques sociaux et environnementaux » (Canada, 2012a).

RAPPORT DE RECHERCHE

Plusieurs soumissionnaires ont confirmé que la consultation s'était déroulée vers le mois d'avril, pendant environ un mois, mais aucun n'a pu fournir les détails précis (Voir *Tableau 4 – Synthèse de donnée*). Seul l'OCIC a pu donner une date : c'est le 13 avril 2012 qu'ils auraient été invités à soumettre leurs commentaires (Voir *Tableau 4*). Toutes les organisations avaient jusqu'au 4 mai 2012³⁶ pour remettre leurs commentaires écrits, soit 21 jours plus tard.

Certains commentaires ont toutefois été envoyés en retard. De plus, des organismes n'ayant pas été officiellement invités ont aussi soumis leurs commentaires écrits. À cet effet, l'ACDI répond : « *All comments that we received were reviewed and considered equally* » (Voir *Tableau 3; ACDI, 2012f*). Ces soumissions ont donc été traitées comme toutes les autres.

Bien que 162 invitations aient été envoyées, l'ACDI n'a pas pu dire combien de commentaires écrits avaient été reçus (ACDI, 2012f : #16). De plus, bien que la demande leur ait été formulée, ils ne rendront pas public les commentaires écrits (voir *Tableau 3; ACDI, 2012f*). Par ailleurs, l'ACDI s'est engagée, dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013*, à faire preuve de transparence :

L'Initiative sur les données ouvertes de l'ACDI et la décision de cette dernière [l'ACDI] d'adhérer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide sont venues appuyer l'engagement du Canada à l'égard de l'amélioration de la transparence et des rapports. En veillant à ce que l'information au sujet de l'aide canadienne soit plus facile à consulter, à utiliser et à comprendre, nous respectons l'engagement que nous avons pris à mettre la transparence et la responsabilisation à l'avant-plan de la prestation de l'aide. Ce sera d'ailleurs une priorité pour l'ACDI en 2012-2013 (ACDI, 2012 : 5).

Lorsqu'il a été demandé à l'ACDI, dans l'entrevue menée au cours de cette recherche, si le processus de cette consultation avait été transparent, l'ACDI a répondu oui (ACDI, 2012f : #16).

Certaines organisations ont toutefois qualifié cette consultation d'un « processus trop rapide » et « superficiel » (Voir *Annexe 4, Tableau 4*). Par exemple, certains groupes ont été surpris de ne pas avoir été invités à soumettre un mémoire à la consultation de l'ACDI. Il a également été mentionné qu'il est « commun que les consultations ne soient qu'un écran de fumée : le gouvernement aime pouvoir dire qu'il a consulté une longue liste d'organisations, mais il arrive assez fréquemment que ces organisations ne voient pas leurs contributions reflétées dans le résultat final ». De plus, il a été mentionné que, pour avoir une consultation réussie, « la pluralité des perspectives de la société canadienne doit être intégrée au soutien des PED par l'expertise provenant du Canada », alors que d'autres ont critiqué l'« absence d'une véritable consultation [auprès] des communautés affectées ».

Ainsi, « étant donné l'absence de véritable consultation élargie dans le présent dossier de création de l'ICIIED », il a été demandé « que se tienne rapidement un processus de consultation multipartite autour de questions plus précises et l'aboutissement à des recommandations pour influencer la conception finale de l'ICIIED ».

³⁶ Selon la concordance des dates écrites dans le titre du document ou dans le chapeau d'introduction de divers commentaires écrits (voir *Tableau 3*)

RAPPORT DE RECHERCHE

Finalement, tel que constaté, le dossier est polarisé et une vision – c’est-à-dire la vision présentée par le gouvernement et approuvée par l’industrie – vient dominer et enterrer les autres perspectives et propositions. En dépit d’un accès difficile à l’information auprès de l’Agence canadienne de développement international (ACDI), qui agit à titre de ministère sur la coopération internationale au sein du gouvernement fédéral, on ne peut pas attester d’un « input » explicite de la consultation dans ce dossier hautement politisé.

F.3. SYNTHÈSE

En somme, une dichotomie persiste, comme le laisse sous-entendre le titre de l’ICIIED – soit l’Institut canadien international *pour* l’industrie extractive *et* le développement – en raison d’une consultation défailante qui n’a su permettre un véritable dialogue.

Il est également à noter que l’annonce de la création de l’ICIIED est venue à peine un mois après (29 septembre 2011) l’annonce par la ministre de la Coopération internationale, Beverly J. Oda, une série de projets-pilotes en Colombie, au Pérou, en Bolivie, au Ghana et au Burkina Faso pour expérimenter un nouveau type de partenariat en développement international alliant le public et le privé – soit alliant le gouvernement, le secteur privé [sociétés minières canadiennes] et des organisations civiles du Canada – avec pour objectif de réduire la pauvreté (ACDI, 2011).

Ainsi, l’ICIIED consiste en une partie intégrante de la réforme importante de la politique des affaires étrangères du Canada qui est en train de s’opérer (*Embassy*, 2011); cette réforme se traduit notamment par l’inauguration de ces partenariats public-privé³⁷ entre une minière canadienne et une organisation de coopération internationale recevant du financement de l’ACDI (fonds public pour l’aide au développement) afin de mener un projet, s’inscrivant bien souvent dans la stratégie en RSE de la minière. Ces partenariats concentrent ainsi les fonds de l’aide au développement de l’ACDI vers les régions où les minières canadiennes exercent leurs activités, ont expliqué certains militants. Bien que ces pratiques aient cours aux États-Unis et en Grande-Bretagne depuis plusieurs années (Carbonnier, 2004), il s’agit au Canada d’une toute nouvelle manière d’octroyer l’aide au développement en conditionnant la coopération internationale canadienne aux intérêts de notre économie nationale (ACDI, 2012f :#48; MiningWatch, 2012 : #14).

Alors que plusieurs organisations civiles qualifient ce type de partenariat de subvention détournée (Carbonnier, 2004), des représentants de l’industrie répliquent qu’il s’agit au contraire d’une subvention de l’industrie au gouvernement. Ce type de partenariat pourrait canaliser l’aide au développement vers des projets bien spécifiques, provoquant ainsi une compétition plus grande entre les organismes de coopération internationale. Les représentants de l’industrie, comme le Devonshire Initiative, affirment pourtant que la « collaboration est une force puissante pour un changement positif »³⁸ (AMC, 2012).

Par ailleurs, un parallèle intéressant peut être établi avec l’Australie : l’annonce de la création de l’ICIIED est venue un mois, presque jour pour jour, lors du Forum des affaires du

³⁷ L’ACDI appelle ces partenariats public-privé des arrangements de co-financement (ACDI, 2012f : #48).

³⁸ « collaboration is a powerful force for positive change » (AMC, 2012)

RAPPORT DE RECHERCHE

Commonwealth en 2011, après que l’Australie – que Stephen Harper avait interpellé à cause de son « héritage commun » et de ses « valeurs communes » avec le Canada – ait annoncé la création d’une initiative très similaire à l’ICIIED. Il s’agit de l’*International Mining for Development Centre*, qui sera basé dans la *University of Western Australia’s Energy and Mineral Institute*, en partenariat avec la *University of Queensland’s Sustainable Mineral Institute* (Australie, 2011). De la même manière que l’Institut canadien international pour les industries extractives et le développement :

This initiative will draw on expertise from across government, industry and academia in Australia to help more than 30 developing countries in Africa, Asia-Pacific and Latin America address mining-related challenges [...] This initiative will draw on expertise from across government, industry and academia in Australia to help more than 30 developing countries in Africa, Asia-Pacific and Latin America address mining-related challenges (Australie, 2011).

S’agit-il d’une compétition sur le plan international de l’aide au développement? À cette question, l’ACDI a répondu qu’elle entendait collaborer : « *we expect to find some ways to collaborate and coordinate with one another, just as our respective agencies, CIDA and our aids, work to collaborate and coordinate in our different activities* » (ACDI, 2012f : #58). Quoiqu’il en soit, il y a certainement là un intérêt à « verdir » sa réputation en réalisant des projets collaboratifs de RSE pour que s’édifie un avantage comparatif économique pour le pays.

Étant un mode de financement bien ancré chez certaines « vieilles » puissances, on peut se demander s’il s’agit d’un alignement de la politique des affaires étrangères du Canada sur ces alliés, des puissances traditionnelles qui sentent leur pouvoir s’effriter. À cet effet, le Conseil International des Mines et des Métaux (ICMM), qui regroupe 22 compagnies minières et métallurgiques ainsi que 34 associations – dont l’Association minière du Canada et l’Association canadiennes des prospecteurs et développeurs – s’est doté d’une littérature élaborée³⁹ pour appuyer sa thèse de l’équation de l’investissement dans le secteur extractif pour la réduction de la pauvreté, avec par exemple son récent rapport intitulé *The role of mining in national economies - Mining’s contribution to sustainable development* publié en octobre 2012 avec aussi de nombreux documents soumis par l’ICMM dans le cadre de l’appel de propositions à des universités (*Tableau 4 – Synthèse des données*)

G. OUVERTURE

Bien que l’Institut canadien international pour l’industrie extractive et le développement semble poser des menaces sérieuses à l’auto-détermination des pays en développement riches en ressources, des enjeux similaires se posent également au plan national canadien, avec le Plan Nord au Québec et le Cercle de feu en Ontario⁴⁰.

³⁹ Voir le *Tableau 4* pour consulter les documents remis par l’ICMM dans le cadre de l’appel de propositions.

⁴⁰ « Par exemple, le Cercle de feu du nord de l’Ontario est une région minière émergente où 26 sociétés d’exploration ont des concessions minières couvrant près de 500 000 hectares. Les analystes estiment les ressources en chromite à 50 milliards de dollars et celles des gisements de métaux de base et de métaux du groupe du platine à 10 milliards de dollars. L’Ontario a investi près de 10 milliards de dollars en nouvelles dépenses en capital. Le Québec a annoncé sa stratégie du Plan Nord en mai dernier. Il s’agit d’un plan de 80 milliards de dollars échelonné sur 25 ans pour intégrer la mise en valeur du vaste potentiel en ressources du

RAPPORT DE RECHERCHE

Certains analystes canadiens craignent que le manque de clarté et d'engagement en matière d'accès au territoire, à l'échelle tant provinciale que territoriale, puisse nuire à la compétitivité de l'industrie minière. Les mesures gouvernementales proposées visant à protéger de grandes étendues dans le Nord et les modifications à la législation minière provinciale nécessitent un juste équilibre. L'incapacité de résoudre ces questions ne ferait qu'inciter les sociétés intéressées à diriger ailleurs leurs investissements et pourrait limiter les possibilités de développement des communautés autochtones, entre autres. (AMC, 2011 : 94).

Nord du Québec de manière durable sur le plan de l'environnement, tout en améliorant les conditions socioéconomiques des résidents du Nord de la province. Pour l'ensemble du Canada, l'industrie minière prévoit un investissement total qui pourrait s'élever à 137 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Et pour cette année seulement, les dépenses d'exploration devraient atteindre 3,1 milliards de dollars. », expliquait Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles (Canada, 2011).

RAPPORT DE RECHERCHE

BIBLIOGRAPHIE

- ACDI. Ottawa. Ministère de la Coopération internationale. Agence canadienne de développement international. 2012. *Rapport sur les plans et les priorités, 2012-2013*. Beverly J. Oda. [En ligne]. 40p. <<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/inst/ida/ida-fra.pdf>>. Consulté le 30 mai 2012.
- ACDI. Ottawa. Ministère de la Coopération internationale. Agence canadienne de développement international. 2012a. *Note de consultation de l'ACDI sur l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*. [En ligne sur le site de l'AQOCI]. 4p. <<http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?article962>>. Consulté le 5 juin 2012.
- ACDI. Ottawa. Agence canadienne de développement international. 2012b. *Le gouvernement du Canada lance un appel de propositions visant l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*. [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/Fr/CAR-618143756-PUR?OpenDocument>>. Consulté le 21 juin 2012.
- ACDI. Ottawa. Agence canadienne de développement international. 2012c. *Appel de propositions : Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*. [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-614115639-LPY>>. Consulté le 21 juin 2012.
- ACDI. Ottawa. Agence canadienne de développement international. 2012d. *Lignes directrices pour l'appel de propositions : Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*. [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/ANN-6491138-HGT#proposition>>. Consulté le 21 juin 2012.
- ACDI. Ottawa. Agence canadienne de développement international. 2012e. *Frequently Asked Questions for Canadian International Institute for Extractive Industries and Development Call for Proposals*. [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/ANN-64152838-QJF>>. Consulté le 13 juillet 2012.
- ACDI. Ottawa. Agence canadienne de développement international. 2012f. Entrevue avec un cadre de l'ACDI, Andrew Dawe: Conseiller principal en responsabilité sociale des entreprises à l'ACDI et Secrétaire du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable, sur le processus de consultation de l'ICIED, au téléphone, le 20 août 2013. Enregistrée et retranscrite par Chantal Gailloux.
- AMC. 2011a. *Mémoire de l'Association minière du Canada*. [En ligne]. <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/411/FINA/WebDoc/WD5138047/411_FINA_PBC2011_Briefs%5CMining%20Association%20of%20Canada%20F%208205429.html>. Consulté le 11 août 2012.
- AMC. 2011b. *Rapport annuel Faits et chiffres 2011 : L'industrie minière canadienne*. [En ligne]. <http://www.mining.ca/www/media_lib/MAC_Documents/F&F2011-French.pdf>. Consulté le 18 août 2012.
- AMC. 2011c. *Brief from the Mining Association of Canada*. [En ligne]. <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/411/FINA/WebDoc/WD5138047/411_FINA_PBC2011_Briefs%5CMining%20Association%20of%20Canada%20E.html>. Consulté le 31 juillet 2012.
- AMC. 2012. *Submission by the Mining Association of Canada to the Standing Committee on Foreign Affairs – February 27th, 2012*. [En ligne]. 9p. <http://www.mining.ca/www/media_lib/TSM_Publications/briefs/Foreign%20Affairs%20Feb-27-ENG.pdf>. Consulté le 20 juillet 2012.
- ANTOINE, Jean-Marc. 2008 *Les mots des risques naturels*. Paris : Presses universitaires du Mirail. p. 76.
- Association canadienne des Prospecteurs et Développeurs. 2012. Entrevue avec un cadre du PDAC, Ross Gallinger : Directeur exécutif, au téléphone, le 31 juillet 2012. Enregistrée et retranscrite par Chantal Gailloux.
- Association québécoise des organismes en coopération internationale (AQOCI). 2006. *Déclaration du Québec : Responsable aussi du monde*. [En ligne]. <<http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?article308>>. Consulté le 28 juin 2012.
- Association minière du Canada (AMC). 2012. Entrevue avec deux représentants, Tara Shea: Manager Toward Sustainable Mining, annual report on environment, Ben Chalmer: VP Sustainable Development, à Ottawa, en personne, le 27 juillet 2012. Enregistrée et retranscrite par Chantal Gailloux. ()

RAPPORT DE RECHERCHE

- Australie. Prime Minister of Australia. 2011. *Launch of Australian Mining Initiative*. [En ligne] <<http://www.pm.gov.au/press-office/launch-australian-mining-initiative>>. Consulté le 1^{er} août 2012.
- BAERSTCHI, Bernard. 2008. *L'Écologie – Éthique environnementale*. Diaporama en ligne. Université de Genève. 64p. <<http://www.unige.ch/medecine/ib/ethiqueBiomedicale/enseignement/programme2007-2008/module3b-1-1ecologie.pdf>>. Consulté le 15 août 2012.
- BLOWFIELD, M. et J. FRYNAS. 2005. « Setting new agendas: critical perspectives on corporate social responsibility in the developing world ». *International Affairs*. N°81 : 499-513.
- BOOCKCHIN, Murray. 1993. *Une société à refaire*. Montréal : Écosociété. 300p.
- Canada. Affaires étrangères et commerce international Canada. 2009. *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*. [En Ligne]. <<http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra&view=d>>. Consulté le 8 juin 2012.
- Canada. Chambres des Communes. 2009a. *Projet de loi C-300 - Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*. [En ligne]. <<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=3658424&file=4>>. Consulté le 11 juillet 2012.
- Canada. Ministre des Ressources naturelles du Canada. 2011. *Notes de l'allocation de l'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Ressources naturelles au déjeuner de la Journée minière sur la Colline – Conseil économique du Canada et Association minière du Canada – le 22 novembre 2011*. [En ligne]. <<http://www.rncan.gc.ca/salle-medias/discours/129/3338>>. Consulté le 6 juin 2012.
- Canada. Premier Ministre du Canada. 2011a. *Le PM annonce une initiative pour aider les pays en développement à gérer leurs ressources naturelles*. [En ligne]. <<http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&featureId=6&pageId=26&id=4435>>. Consulté le 6 juin 2012.
- Canada. Premier Ministre du Canada. 2011b. *Déclaration du Premier ministre du Canada lors du Forum des affaires du Commonwealth*. Allocation du premier ministre Stephen Harper, lors de la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Perth en Australie, le 27 octobre 2011. [En ligne]. <<http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=4438>>. Consulté le 13 juin 2012.
- Canada. Ministre de la Coopération internationale. 2011c. *La ministre Oda annonce des initiatives visant à accroître les retombées positives de la gestion des ressources naturelles pour la population de l'Afrique et de l'Amérique du Sud – 29 septembre 2012*. [En ligne]. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/CAR-929105317-KGD>>. Consulté le 29 juillet 2012.
- Canada. Gouvernement du Canada. 2011c. *Renforcement des capacités dans les pays en développement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles*. [En ligne]. <<http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?mthd=ntnl&crtr.page=1&nid=633749&crtr.tp1D>>. Consulté le 6 juin 2012.
- Canada. Industrie Canada. 2011d. *PIB – Industries produisant des biens (SCIAN 11-33)*. [En ligne]. <http://www.ic.gc.ca/eic/site/cis-sic.nsf/fra/h_00016.html>. Consulté le 14 août 2012.
- Canada. Industrie Canada. 2011e. *Commerce canadien par industrie (codes SCIAN)*. [En ligne]. <http://www.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/tdo/tdo.php?headFootDir=/sc_mrkti/tdst/headfoot&naArea=9999&lang=36&searchType=CS&toFrompays=CDN¤cy=CDN&hSelectedCodes=%7C21&period=5&timePeriod=5%7CComplete+Years&periodString=&productBreakDown=Complete+Years&reportType=TE&productType=NAICS&areaCodeStrg=9999%7CTOP&runReport_x=37&javaChart_x=&gifChart=&outputType=RPT&chartType=columnApp&grouped=GROUPED#tag>. Consulté le 14 août 2012.
- Canada. Industrie Canada. 2011f. *Commerce canadien par industrie (codes SCIAN)*. [En ligne]. <http://www.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/tdo/tdo.php?headFootDir=/sc_mrkti/tdst/headfoot&naArea=9999&lang=36&searchType=CS&toFrompays=CDN¤cy=CDN&hSelectedCodes=|21&period=5&timePeriod=5|Complete+Years&periodString=&productBreakDown=Complete+Years&reportType=TI&productType=NAICS&areaCodeStrg=9999|TOP&runReport_x=37&javaChart_x=&gifChart_x=&outputType=RPT&chartType=columnApp&grouped=GROUPED#tag>. Consulté le 14 août 2012.
- Canada. Ministre des Ressources naturelles du Canada. 2012. *Notes pour une allocation de l'honorable Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles à l'Événement Signature du Conseil canadien de l'innovation*

RAPPORT DE RECHERCHE

- minière – 31 janvier 2012. [En ligne]. <<http://www.rncan.gc.ca/salle-medias/discours/2012/3745>>. Consulté le 15 juillet 2012.
- Canada. Ministère de la Coopération internationale. 2012a. *Développement responsable du secteur de l'extraction en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies – Notes d'allocation de l'honorable Julian Fontino, ministre de la Coopération internationale*. [En ligne]. <>. Consulté le 1er octobre 2012.
- Canada. Ministère des Ressources naturelles. 2012b. *Les actifs miniers canadiens à l'étranger : Secteur des minéraux et des métaux*. [En ligne]. <<http://www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/publications-rapports/4426>>. Consulté le 14 août 2012.
- Canada. Ministère des Ressources naturelles. 2012c. *Compilation de rapports annuels d'entreprises faites par Ressources naturelles Canada; Année de référence : 2010*. [En ligne]. <<http://www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/publications-rapports/4426>>. Consulté le 14 août 2012.
- Conseil canadien pour la coopération internationale. 2012. *Commentaire du CCCI – Institut canadien international pour les industries extractives et le développement*. [En ligne]. 6p. <[http://www.ccic.ca/files/fr/what we do/2012_06_12 CCIC Commentary CIEID.pdf](http://www.ccic.ca/files/fr/what%20we%20do/2012_06_12_CCIC_Commentary_CIEID.pdf)>. Consulté le 26 juin 2012.
- CARBONNIER, Gilles. 2004. « Privatisations, sous-traitance et partenariats public-privé: charity.com ou business.org? ». Dans *Revue Internationale de la Croix-Rouge/International Review of the Red Cross*. [En ligne]. <<http://dx.doi.org/10.1017/S1560775500180435>>. Vol.86. N°856. pp 725-743.
- CASTONGUAY, Stéphane. 2006. *Penser l'histoire environnementale du Québec. Société, Territoire et écologie*. Montréal : Globe. 306p.
- Chambre de Commerce du Canada. 2012. *Conduite responsable en affaires dans un monde complexe*. [En ligne]. 23p. <<http://www.chamber.ca/index.php/fr/news/C197/from-doing-good-to-doing-right-a-way-forward-for-overseeing-business-conduc/>>. Consulté le 6 juin 2012.
- CHARMILLOT, Maryvonne et DAYER, Caroline. 2007. « Démarche compréhensive et méthode scientifique : Clarifications épistémologiques ». Compte-rendu du colloque *Bilan et perspectives de la démarche scientifique* de l'Association pour la recherche qualitative (Genève, 2007). *Recherches Qualitatives*. En ligne. Hors Série. n°3, p.126-237. <[http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/Charmillot et Dayer-FINAL2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/Charmillot_et_Dayer-FINAL2.pdf)>. Consulté le 13 octobre 2011.
- CLOAREC, Vincent. dans RIONDET, Bruno. 1996. « Du sous-développement aux méfaits du développement ». *Diagonales*. N°10, pp.12-13.
- CRANSTONE, Donald. 2012. *L'Encyclopédie canadienne : Ressources minérales*. [En ligne]. <<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/ressources-minerales>>. Consulté le 3 août 2012.
- CROTEAU, Martin. 2012. « Bev Oda quitte la vie politique ». *La Presse*. (Montréal). 3 juillet. [En ligne]. <www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201207/03/01-4540333-bev-oda-quitte-la-vie-politique.php>. Consulté le 11 juillet 2012.
- DE ROOSE, Frank et Philippe VAN PARIJS. 1991. *La pensée écologiste - Petite encyclopédie à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*. Bruxelles : De Boeck Supérieur. 206p.
- DEVLEESHOUWER, Laure. 2011. « Écosocialisme ou écologie sociale? ». *Barricade* (Bruxelles). Octobre 2011. [En ligne]. <<http://www.barricade.be/IMG/pdf/Laure-EcosocialismeouEcologiesociale.pdf>>. Consulté le 24 février 2013.
- DUGGAL, Sneha. 2011. « Major foreign policy rethink coming in 2012 ». *Embassy*. 14 décembre 2011. [En ligne]. 5p. <<http://embassymag.ca/issue/archive/2011/2011-12-14>>. Consulté le 13 juillet 2012.
- FIEN, John. 1993. *Education for the Environment : A pathway to sustainability*. Geelong (Victoria, Australia) : Deakin University Press. 100p.
- FILLION, Myriam. 2011. *Méthodologies quantitatives*. Diaporama en ligne. Montréal : UQAM, maîtrise en sciences de l'environnement, ENV7040. <<http://www.moodle.uqam.ca/coursv2/mod/resource/view.php?id=518010>>.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 2012. « 105 juristes du ROC dénoncent C-38 ». *Le Devoir*. 9 juin. [En ligne]. <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/352087/105-juristes-du-roc-denoncent-c-38>>. Consulté le 20 juillet 2012.
- FUNG, Melissa. 2010. « Canada's Ugly Secret ». *CBC*. 29 juin. [En ligne]. <<http://www.cbc.ca/thenational/indepthanalysis/story/2010/06/28/national-asbestos.html>>. Consulté le 20 juillet 2012.

RAPPORT DE RECHERCHE

- GRATTON, Gratton. 2012. « Opinion – Mining partnerships the right thing to do ». *Embassy*. 15 février. [En ligne]. <<http://www.embassymag.ca/opinion/2012/02/15/mining-partnerships-the-right-thing-to-do/41259/>>. Consulté le 1^{er} septembre 2012.
- Illich, Ivan. 2001. « La critique du développement en 1969 par Ivan Illich ». *L'Écologiste*. Vol.2, n°4, pp.23-28.
- JOHNSTON, Daniel et al. 2007. *Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive minière dans les pays en développement - Rapport du groupe consultatif*. [En ligne]. 101p. <www.miningworks.mining.ca/miningworks/...lib/.../CSR_reportFR.pdf>. Consulté le 28 juin 2012.
- JURDANT, Michel. 1984. *Le Défi écologiste*. Sainte-Foy : Boréal Compact. 432p.
- MIES, Maria et Vanadana SHIVA. 1998. *Écoféminisme*. Paris : L'Harmattan. 363p.
- MiningWatch. (Canadian Centre for the Study of Resource Conflict). 2010. *Corporate Social Responsibility : Movements and Footprints of Canadian Mining and Exploration Firms in the Developing World*. [En ligne]. 16p. <http://www.freespeechatrisk.ca/wp-content/uploads/2011/01/CSR_Movements_and_Footprints.pdf>. Consulté le 18 août 2012.
- MiningWatch. 2010a. *Suppressed Report Confirms International Violations by Canadian Mining Companies*. [En ligne]. <<http://www.miningwatch.ca/news/suppressed-report-confirms-international-violations-canadian-mining-companies>>. Consulté le 3 septembre 2012.
- MiningWatch. 2012. Entrevue sur le processus de consultation et sur les partenariats public-privé, au téléphone avec Catherine Coumans : Coordinatrice de recherche et coordinatrice du programme Asie-Pacifique, le 3 septembre 2012. Enregistrée et retranscrite par Chantal Gailloux.
- NGUYEN DUY-TAN, Joelle. 1987. *Méthodes de la science politique*. Nanterre : Éditions ERASME. 128p.
- OCDE. 2012. *Environnement : Rio+20 doit aboutir à une croissance verte inclusive, selon le Chef de l'OCDE, M. Gurría*. [En ligne]. <http://www.oecd.org/fr/agriculture/environnementrio20doitaboutiraunecroissanceverteinclusive_selonlechefdelocdemgurrria.htm>. Consulté le 1er septembre 2012.
- Ontario Council for International Cooperation (OCIC). 2012. Entrevue avec un cadre, Kimberly Gibbons: Executive Director Ontario Council for International Cooperation, au téléphone, le 14 septembre 2012.
- Parlement du Canada. 2012. *Notes de la colline : Les évaluations environnementales fédérales : la participation du public avant et après le projet de loi C-38*. Par COURTNEY, Kristen. [En ligne]. <<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2012-30-f.htm>>. Consulté le 19 août 2012.
- RIONDET, Bruno. 1996. « Du sous-développement aux méfaits du développement ». Dans *Diagonales*. n° 10. Pp. 12-13
- RIST, Gilbert. 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp.19-46.
- RIST, Gilbert. 2001. « L'invention du développement ». Dans *L'Écologiste*. n°6. pp.19-24.
- SACHS, Ignacy. 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris : Éditions Économie et Politique.140p.
- SACHS, Ignacy. 1994. « Le développement reconsidéré : quelques réflexions inspirées par le Sommet de la Terre » Dans *Revue Tiers Monde*. n°134. pp.53-60.
- SACHS, Ignacy. 1997. *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXI^e siècle*. Paris : Éditions La Découverte et Syros.
- SALIM, Emil. 2003. *Strikin a better balance – Volume 1 : The World Bank Group and Extractive Industries – The Final Report of the Extractive Industries Review*. [En ligne]. 92p. <irispublic.worldbank.org/.../volume1english.pdf>. Consulté le 9 juillet 2012.
- SAUVÉ, Lucie. 2006. « L'équivoque du développement durable ». *Chemin de traverse – Revue transdisciplinaire en éducation à l'environnement*. Vol.4. pp.31-37.
- SAUVÉ, Lucie. 2007. « L'éducation relative à l'environnement et la globalisation : enjeux curriculaires et pédagogiques ». *Éducation relative à l'environnement – Regards, Recherches, Réflexions*. Vol. 6. pp.13-28.
- SAUVÉ, L., MADELAINE, H.-G., BRUNELLE, R. et BOSTYN, M. 2003. *L'éducation relative à l'environnement et la question du développement. Module 3 et Recueil 3*. Programme d'études supérieures – Formation en éducation relative à l'environnement – Francophonie internationale. Montréal : Les Publications ERE-UQAM, Université du Québec à Montréal – Collectif ERE-Francophonie. (125+255p.). 380p.

RAPPORT DE RECHERCHE

- SCALES, Marilyn. 2010. « PERSPECTIVE: Leaked CSR report flawed ». Dans *Canadian Mining Journal*. [En ligne]. 19 novembre. <<http://www.canadianminingjournal.com/news/perspective-leaked-csr-report-flawed/1000389209/>>. Consulté le 20 septembre 2012.
- Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI). 2012. Entrevue avec un cadre de SOCODEVI, Réjean Lantagne: Directeur général, au téléphone, le 1er août 2012. Enregistrée et retranscrite par Chantal Gailloux.
- TOLIMSON, Brian. 2000. *Analyse du Budget des dépenses 2000-2001 de l'ACDI (Partie III) - Rapport sur les plans et objectifs prioritaires en matière de coopération internationale*. [En ligne]. <http://www.ccic.ca/resources/archives/aid_2000-04_ccic_review_estimates_2000-01_f.php>. Consulté le 1^{er} août 2012.
- Union africaine. Commission économique pour l'Afrique. 2008. Vision du régime minier de l'Afrique. [En ligne]. 54p. <www.web.net/~emi/.../pdf/Africa-Mining-Vision-FR.pdf>. Consulté le 28 juin 2012.
- Union africaine. Commission économique pour l'Afrique. 2009. Africa Mining Vision. [En ligne]. 55p. <http://www.africaminingvision.org/amv_resources/AMV/Africa%20Mining%20Vision%20english.pdf>. Consulté le 28 juin 2012.
- Union africaine. Commission économique pour l'Afrique. 2011. *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique - Rapport du Groupe d'études international sur les régimes miniers de l'Afrique*. Rapport du Groupe d'études international sur les régimes miniers de l'Afrique. [En ligne]. 251p. Consulté le 28 juin 2012.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy. 1982. « Le mouvement écologiste québécois des années 80 ». Dans *Changer de société. Déclin du nationalisme, crise culturelle. Alternatives sociales au Québec*. (sous la direction de Serge Proulx et Pierre Vallière). Montréal : Éditions Québec-Amérique. Chapitre 6. Pp.143-163.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy. 1995. « Penser et concrétiser le développement durable ». *Écodécision. Vol.15*. Hiver. Pp.24-29.
- WHITESIDE, Kerry H. 2002. *Divided Natures: French Contributions to Political Ecology*. MIT Press. 321 p.
2010. « Le projet de loi C-300 défait par six voix ». *Radio-Canada avec La Presse Canadienne et PostMedia News*. (Montréal). 27 octobre. [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/10/27/001-mini%C3%A9re_responsabilite.shtml>. Consulté le 12 juillet 2012.
2011. « Le Commonwealth divisé sur les droits de la personne ». *Radio-Canada avec Agence France-Presse, Associated Press et Reuters*. [En ligne]. 30 octobre. <<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2011/10/30/001-commonwealth-srilanka-harper.shtml>>. Consulté le 3 septembre 2012.

RAPPORT DE RECHERCHE

ANNEXES

Annexe 1 – MÉTHODOLOGIE ET ÉCHÉANCIER DE LA RECHERCHE

La section suivante viendra, en se référant au *Tableau 2*, expliquer la méthodologie de cette **recherche qualitative en économie politique** qui adopte une posture d'**induction**. Cette recherche aborde les enjeux de **développement** (et de politiques d'aide au développement) sur le plan international par des **entreprises minières canadiennes** et traite des enjeux liés à la **responsabilité sociale de ces compagnies minières** oeuvrant à la **valorisation des ressources naturelles**.

Cette recherche, supervisée par Bonnie Campbell, s'est déroulée du 25 mai⁴¹ jusqu'au 7 septembre 2012 et la rédaction a débuté le 13 août. Elle s'axe à la fois sur l'**individualisme méthodologique** et l'**holisme méthodologique** ainsi que sur un raisonnement **idiographique** et **post-moderne** (Charmillot & Dayer, 2007).

De par l'influence individuelle de certains politiciens, lobbys ou organisations civiles qui, par leur esprit fort, peuvent influencer le débat de la consultation, l'**approche descendante** – ou l'**individualisme méthodologique** – influencera les résultats de cette recherche et se manifestera surtout lors des entrevues. Il sera aussi important, lors de l'évaluation de cette considération, de tenir compte du positionnement hiérarchique de l'individu politique. L'**holisme méthodologique** interviendra également puisque les individus politiques, s'influencent mutuellement entre eux, par la ligne de leur parti ou la philosophie de leur organisation et par les lobbys, répondent nécessairement à des phénomènes collectifs. L'**approche ascendante** sera toutefois plus clairement exprimée dans les écrits officiels analysés lors de l'analyse documentaire.

Le raisonnement de cette recherche sera encore une fois bidimensionnel, soit un raisonnement **idiographique** et **post-moderne**. Les trois conditions du raisonnement idiographique (la crédibilité de la recherche par la minutie de la description ; la neutralité empathique ; le questionnement et l'auto-analyse) doivent être intégrés à la méthodologie de cette recherche (Charmillot & Dayer, 2007). Elles interviendront certainement à l'étape de la cueillette de données, lors des entrevues semi-dirigées et lors de l'analyse documentaire, où le sens critique devra nécessairement intervenir pour questionner, voire critiquer, les divers propos à la lumière du cadre théorique. Elles entreront en jeu également à l'étape de l'interprétation. Reconnaisant la subjectivité contrôlée du chercheur par ses constructions socio-culturelles, il est, à mon avis, naïf de ne pas considérer le raisonnement post-moderne comme partie intégrante de cette recherche (Charmillot & Dayer, 2007).

Tableau 2 – Méthodologie et échéancier de la recherche

Phase préliminaire Fin mai et juin	A	Exploration, définition du mandat et du projet de recherche	25 MAI AU 27 JUIN 2012
	B	Recherche documentaire et début d'analyse documentaire	PREMIÈRE PHASE INTENSIVE

⁴¹ Dans un climat de grève tout juste après l'adoption du projet de loi 78, surnommée la loi spéciale (loi 12).

RAPPORT DE RECHERCHE

Phase de recherche Mai à juillet (processus itératif)			25 MAI AU 30 JUILLET [...]
	C	Demandes informelles d'accès à l'information - Contacter l'ACDI pour avoir la liste des participants aux consultations	5 JUIN AU 13 JUILLET
	D	Demandes informelles d'accès à l'information - Recherche des commentaires écrits (ou mémoires) soumis à la consultation	5 JUILLET AU 25 SEPTEMBRE
Phase de cueillette de données Juillet à août	E	Entrevues semi-dirigées et ouvertes avec les participants à la consultation	7 JUILLET AU 20 AOÛT
	F	Analyse documentaire des rapports (AMC, OCDE, MiningWatch, Industrie Canada) et des commentaires écrits recueillis	15 JUIN AU 11 OCTOBRE
Phase de rédaction Août à octobre	G	Rédaction du rapport de recherche	12 AOÛT AU 25 OCTOBRE
	H	Rédaction du rapport du stage	15 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE
	I	Diffusion	JUIN 2013

D.1. Exploration et recherche documentaire (Étapes A et B)

Plus de 55 sources ont composé la **recherche documentaire** (Étape B). Étant un processus itératif, la première période de recherche intensive s'est déroulée du 25 au 30 juillet et s'est poursuivie au fur et à mesure qu'étaient recueillies les données par entrevues ou dans les mémoires des consultations pour s'étendre, ensuite, durant la phase de rédaction. Ont été consultés des rapports d'organisations nationales (ACDI, AMC, MiningWatch...) et internationales (Banque mondiale, Commission économique pour l'Afrique...), des discours de décideurs (premier ministre Stephen Harper, ministre Bev Oda de la Coopération Internationale, ministre Joe Oliver des Ressources naturelles).

D.2. Cueillette de données (Étapes C, D et E)

Tel que décrit précédemment, l'objectif de la présente recherche est de clarifier le processus des consultations menant à la création de l'Institut tout en clarifiant l'apport de cette consultation quant aux diverses perceptions du rôle de l'investissement dans le développement inclus dans les lignes directrice de l'appel de propositions pour choisir l'université qui hébergera l'Institut. J'ai donc fait des entrevues auprès de représentants de l'industrie, d'organisations civiles et de l'ACDI, qui était responsable de la création de l'ICIIED et des consultations. J'ai également fait une recherche documentaire sur le sujet de la responsabilité sociale des entreprises, puis des demandes d'accès à l'information auprès de l'ACDI et des organismes pressentis pour avoir participé aux consultations afin d'avoir accès aux commentaires écrits soumis lors de la consultation.

>>> ENTREVUES

Onze porteurs d'intérêts ont été contactés afin de mener des entretiens semi-dirigés. De ce nombre, six entrevues ont pu être menées (voir Annexes 2 et 4), notamment avec l'Association minière du Canada (AMC), l'Association canadienne des prospecteurs et développeurs (PDAC),

RAPPORT DE RECHERCHE

la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), MiningWatch Canada, l'ACDI⁴² et l'Ontario Council for International Cooperation (OCIC)⁴³, représentant une diversité de parties prenantes issues de l'industrie et de la société civile. J'ai également recueilli les réponses d'un septième intervenant, soit Minalliance que j'ai dû accommoder à l'aide d'un questionnaire.

Plusieurs demandes d'entrevues sont toutefois restées sans suite : comme ce fut le cas pour l'Assemblée des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador que j'ai tenté de contacter à deux reprises, puis d'un avocat en droit international de la personne et d'un professeur associé en développement international à l'Université d'Ottawa, qui sont deux requêtes abandonnées par faute de temps (Voir *Tableau 3 – Synthèse des entrevues à l'Annexe 3*).

Les interviews semi-dirigées avec des individus politiques choisis pour leur responsabilité particulière, leurs compétences ou leur notoriété (Nguyen Duy-Tan, 1989) permet de constater le niveau de consensus ou de dissidence au sein de la classe politique en plus de mesurer si une évolution peut être envisagée, ou est en cours. Ces prises de pouls s'exprimeront principalement par « les différents niveaux de communication » (*ibid.*). Les cadres moyens ou subalternes des partis ne doivent, par ailleurs, pas être négligés ; ils parlent parfois plus facilement que les leaders qui, eux, disent parfois peu de choses, mais parfois révèlent des renseignements inaccessibles autrement » (*ibid.*).

Cherchant à cibler les intérêts, les motivations et l'appréciation des individus politiques à l'égard du mandat et des objectifs de l'ICIIED, l'objectif de l'entrevue sera d'évaluer « les rapports entre la personne et le thème », par l'**interview en profondeur** suggérée par Nguyen Duy-Tan (1989), en plus de permettre à l'intervenant de proposer sa propre analyse, ce qui s'apparente plutôt à l'**interview documentaire** (*ibid.*). Se posant donc en deux parties, je suggère qu'il faille commencer par l'entrevue documentaire afin de recueillir des données techniques sur le processus de consultation tel que l'a connu l'interviewé en posant des questions de plus en plus ouvertes sur les représentations des mandats et objectifs proposés de l'ICIIED, puis finalement sur les représentations de l'aide au développement. En commençant par des questions spécifiques quant au processus, les interviewés sont ainsi mis en confiance puisqu'il s'agit d'une portion relativement simple et sans réel biais possible. Ensuite, viendraient des questions plus ouvertes par lesquelles serait révélé le campement idéologique de l'interviewé, ce qui permet à l'enquêteur de mieux diriger la suite de l'entrevue dans ses questions d'agir/mise en œuvre, puis d'intentions (*ibid.*).

>>> DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION INFORMELLES

Dix-huit demandes d'accès aux commentaires écrits et soumis à l'ACDI dans le cadre des consultations de ce printemps ont été envoyées.

⁴² À l'ACDI, c'est un haut cadre qui a répondu à mes questions.

⁴³ Listées dans l'ordre où les entrevues ont été menées au cours de l'été. Notons toutefois que l'entrevue avec SOCODEVI et OCIC ont plutôt été des entrevues ouvertes puisque celles-ci n'étaient pas prévues et que l'intervenant a choisi de me contacter de manière spontanée.

RAPPORT DE RECHERCHE

Comme la [liste des organismes invités à participer aux consultations](#) n'a été diffusée que le 13 juillet 2012 à la suite de mes demandes répétées (*voir Annexe 3*), des organismes n'ayant pas participé aux consultations ont été contactés, comme ce fut le cas pour les trois grandes minières canadiennes que sont Barrick Gold, Rio Tinto Alcan et IamGold, qui n'ont pas répondu.

Ceci dit, neuf commentaires écrits m'ont été envoyés (*Voir Annexe 3*), provenant de l'Association minières du Canada (AMC), de la Chambre de Commerce du Canada, du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), de la Chaire d'entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), du Devonshire Initiative et de l'Ontario Council for International Cooperation (OCIC).

De plus, bien que la Commission économique pour l'Afrique (UNECA) ait signalé le 18 août que la personne responsable m'enverrait leur commentaire soumis à la consultation, le document n'a toujours pas été reçu malgré les rappels subséquents.

Par ailleurs, cinq organisations (sans compter les trois minières canadiennes citées plus haut) n'ont pas été en mesure de remettre leur mémoire. Bien que l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC) se soit montrée coopérative et qu'une entrevue ait été accordée, le PDAC n'a pas pu envoyer son mémoire parce que le document a été perdu. Sinon, l'Association minière du Québec, le North-South Institute, l'Assemblée des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador n'ont pas répondu à mes courriels.

Au total, 24 parties prenantes ont donc été contactées pour mener une entrevue ou remettre leur mémoire soumis lors des consultations.

D.3. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Voulant collecter l'ensemble des données possibles, l'**échantillonnage** pour l'analyse de contenu documentaire commande d'étudier les **documents** officiels selon leur caractère officiel. Par exemple :

- **CARACTERE OFFICIEL DE PREMIER CHEF** – La **note de consultations** écrite par l'ACDI et soumises aux organisations ciblées en guise d'invitation à participer à la consultation où l'on retrouve les premières formulations des mandats et objectifs proposés de l'ICIED ; les **mémoires soumis** par les participants à la consultation ; les **lignes directrices de l'appel de propositions** écrit par l'ACDI et supposées témoigner de l'« input » des consultations, s'il y en a un.
- **CARACTERE OFFICIEL DE DEUXIEME CHEF** – Ensuite, d'autres textes officiels, mais d'une importance secondaire comparativement à ceux de la première section, pourraient être analysés : par exemple, des rapports ministériels (a) ayant une validité légale ou des rapports officiels d'organisations parapluies très importantes (b) :

RAPPORT DE RECHERCHE

- (a) *Rapports sur les plans et les priorités, 2012-2013* de l'ACDI (Ottawa, 2012) ; *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger* (Ottawa, 2009) ;
 - (b) *Tables rondes nationales sur la responsabilité sociales et l'industrie extractive minière dans les pays en développement* (Johnston, 2007) ; *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique – Rapport du Groupe d'études internationales sur les régimes miniers de l'Afrique* (Union Africaine, 2011) *Industry Extractive Review*⁴⁴ (Salim, 2003).
- **CARACTERE DE TROISIEME CHEF** – Seraient aussi étudiés des discours, des communiqués de presse, des points de presse, des rapports d'organes subsidiaires pouvant être analysés avec le droit constitutionnel et le droit international public.

L'analyse de contenu historique exige quant à elle l'étude d'archives et du contexte d'écriture des lois importantes, comme la loi C-300 qui visait à retirer des privilèges, comme l'accès aux financements publics, en étant économiquement contraignantes face aux minières canadiennes ayant des pratiques non-exemplaires dans les pays où ont lieu leurs opérations.

Les données alors extraites ont donc été ordonnées selon trois grandes questions : les perceptions de l'objectif (1) et du mandat (2) de l'ICIED, puis les commentaires quant au processus de consultation (3) (voir *Tableau 4* à l'*Annexe 4*). Les documents officiels de l'organisateur de la consultation seront par ailleurs aussi comparés à l'aide d'un tableau (voir *Tableau 5* à l'*Annexe 4*).

La saturation de la cueillette de données sera atteinte quand les textes officiels et les personnalités incontournables auront été consultés et que toute nouvelle information ne semblera apporter aucun détail pertinent.

D.4. Limites

Afin d'évaluer les limites et biais potentiels de cette problématisation, il est important d'évaluer quatre facteurs importants de la méthodologie, soit l'objectif de recherche et ses possibles talons d'Achille, la population à échantillonner et son comportement, les délais à respecter et les ressources financières, humaines et matérielles (Filion, 2011). Hormis la subjectivité inhérente « contrôlée » du chercheur, il s'agit là de pôles névralgiques qui peuvent biaiser les résultats de cette recherche.

Failles de l'objectif de recherche : fragilité de la population à échantillonner et son comportement

Des difficultés risquent aussi de surgir en raison des spécificités mêmes de la discipline choisie, soit la sphère de l'économie politique (Nguyen Duy-Tan, 1987) : non seulement a-t-il fallu faire des prouesses pour obtenir les entrevues, mais aussi s'armer contre la langue de bois en maîtrisant les techniques d'entrevue.

⁴⁴ Commandé par la Banque mondiale.

RAPPORT DE RECHERCHE

En général [...], ces interviews sont décevantes : les hommes politiques ne parlent pas volontiers, considèrent comme des secrets d'État ce qu'ils savent. Les hommes politiques sont plus portés que d'autres à déformer la vérité, soit par altruisme ou par idéologie, soit dans l'intérêt de leur parti et de la doctrine qu'ils défendent, soit pour des raisons de prestige [...] [Bien] qu'il faille tenir compte des déformations de la représentation, les interviews des leaders sont indispensables. (Nguyen Duy-Tan, 1987)

Le langage devra aussi être contrôlé puisqu'est remis en cause l'usage même de la langue qui répond toujours « à deux fins antithétiques : communiquer la pensée humaine, mais bien la dissimuler [...] Cette affirmation est particulièrement vraie, dans le monde politique où la symbolique, la représentation et le secret cohabitent. » (ibid.)

Finalement, selon le raisonnement idiographique, la neutralité rigoureuse de l'auditeur vif d'esprit et compréhensif se doit d'être maintenue tout au long de l'enquête et lors de la synthèse des entrevues en comptes rendus, de manière à ne pas seulement sélectionner ce qui lui plait (Charmillot & Dayer, 2007). Ainsi, rigueur intellectuelle et regard critique, honnêteté et structure seront sans doute les meilleures armes contre la dérive méthodologique.

Délais à respecter et ressources financières

Cette recherche devait être menée dans le cadre d'un stage d'été pour la maîtrise en sciences de l'environnement à l'ISE de l'UQAM, supervisé par Bonnie Campbell, directrice du Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS). Étant donné la lenteur à laquelle m'a été remise par l'ACDI le 13 juillet 2012⁴⁵ la liste des participants de la consultation et étant donné la difficulté de communiquer avec les organisations en période estivale, la collecte de données s'est étendue au mois de septembre.

Cette recherche a été conduite avec un minimum de ressources financières.

⁴⁵ Plus d'un mois d'attente

RAPPORT DE RECHERCHE

Annexe 2 – LISTE DES ENTREVUES

Les entrevues ont été enregistrées⁴⁶ et soigneusement retranscrite au mot à mot.

- A. [Association minière du Canada](#)
- B. [Association canadienne des prospecteurs et développeurs](#)
- C. [SOCODEVI](#)
- D. [ACDI](#)
- E. [MiningWatch](#)
- F. [OCIC](#)

Annexe 3 – LISTE DES COMMENTAIRES ÉCRITS SOUMIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION

1. [A.2. Association minière du Canada](#)
2. [F. OCIC](#)
3. [H.GRAMA](#) :
http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Memoire_GRAMA_4_Mai_2012_rev-2.pdf
4. [I. AQOCI](#) :http://www.aqoci.qc.ca/IMG/pdf/ciieid_consultation_note_fr.pdf
5. [J. CCCI](#) :
http://www.ccic.ca/_files/en/what_we_do/2012_06_12_CCIC_Commentary_CIIIEID.pdf
6. [K. Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM](#)
7. [L. Devonshire Initiative](#)
8. [M. Chambre de Commerce du Canada](#)
9. [N. ICM](#)

Tableau 3 – Synthèse des entrevues et des mémoires

➤ ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES ET DEMANDES INFORMELLES D'ACCÈS À L'INFORMATION					
<i>Synthèse</i> : 6 entrevues menées, 9 mémoires collectés et 1 demande d'accès à l'information réussie. 25 organisations contactées.					
Nom de l'organisme	Type d'organisme	Date du 1 ^{er} contact	Nombre de rappels	Date de l'entrevue et/ou de réception du mémoire	
1	GRAMA ⁴⁷	Organisation civile. Groupe de recherche à l'UQAM, associé au CIRDIS.	-	0	Mémoire. Disponible en ligne.
2	AQOCI ⁴⁸	Organisation civile. Association parapluie d'organisations québécoises œuvrant en développement international qui « regroupe 65 organisations de 13 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain ».	-	0	Mémoire. Disponible en ligne.

⁴⁶ Sauf les entrevues ouvertes, soit les entrevues avec SOCODEVI et l'OCIC.

⁴⁷ GRAMA : Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique

⁴⁸ AQOCI : Association québécoise des organismes de coopération internationale

RAPPORT DE RECHERCHE

3	CCCI ⁴⁹	Organisation civile. Coalition canadienne d'organisations du secteur bénévole.	-	0	Mémoire. Disponible en ligne.
4	ACDI ⁵⁰	Gouvernement. Organisateur des consultations et de la création de l'ICIIED.	5 juin 2012	3	Entrevue. Le 20 août 2012, au téléphone. Enregistrée. Anglais Spécialiste de la « Gouvernance des ressources naturelles » et de la responsabilité sociale des entreprises à l'ACDI. Demande d'accès à l'information. La liste des organisations invi- tées à répondre à la consultation a été diffusée le 13 juillet 2012.
5	Chaire en entrepreneuriat minier UQAT- UQAM	Industrie. Chaire de recherche entre l'UQAM et l'UQAT parce que « le développe-ment des entreprises de l'industrie minière requiert d'importants financements et il doit être appuyé par des processus organisationnels et techniques optimisés » ⁵¹ .	5 juillet 2012	1	Mémoire. Reçu le 16 juillet 2012
6	Association minière du Canada (AMC)	Industrie. Association parapluie de compagnies minières canadiennes.	9 juillet 2012	2	Entrevue. Le 27 juillet 2012, à Ottawa. En personne. Enregistrée. Anglais Autres documents envoyés. Mémoire. Reçu le 18 juillet 2012.
7	PDAC ⁵²	Industrie. Association parapluie de compagnies d'exploration minière.	9 juillet 2012	2	Entrevue. Le 31 juillet 2012, au téléphone. Enregistrée. Anglais Mémoire. Réponse positive, mais la soumission n'a pas été retrouvée chez PDAC.
8	Barrick Gold	Compagnie minière canadienne	9 juillet 2012	0	Sans réponse.
9	Rio Tinto Alcan	Compagnie minière canadienne	9 juillet 2012	0	Sans réponse.
10	IamGold	Compagnie minière canadienne	9 juillet 2012	0	Sans réponse.

⁴⁹ CCCI : Conseil canadien pour la Coopération Internationale

⁵⁰ ACDI : Agence canadienne du développement international

⁵¹ <http://www.uqat.ca/services/service/fiche.asp?RefEntite=337&RefPav=RN>

⁵² PDAC : Association canadienne des prospecteurs et développeurs

RAPPORT DE RECHERCHE

11	Minalliance	Industrie. Regroupement québécois constitué de l'AEMQ ⁵³ et de l'AMQ ⁵⁴ , de compagnies d'exploration, d'exploitation et de services, d'équipementiers et d'institutions financières, dont le mandat s'axe sur la communication.	11 juillet 2012	0	Questionnaire. Questions sommaires répondues le 12 juillet 2012 pour accommoder les intervenants tout en évaluant leur connaissance du projet.
12	OCIC ⁵⁵	Organisation civile. Association parapluie d'organisations ontariennes œuvrant en développement international.	18 juillet 2012	3	Entrevue ouverte. Le 13 septembre 2012, au téléphone. Non enregistrée ⁵⁶ . Anglais. Mémoire. Reçu le 13 septembre 2012.
13	Devonshire Initiative	Industrie. Coalition de compagnies minières canadiennes et d'organisations canadiennes de coopération internationale ⁵⁷ .	25 juillet 2012	1	Mémoire. Reçu le 31 juillet 2012. Le mémoire prend la forme d'un courriel plutôt que d'un document officiel.
14	MiningWatch	Organisation civile. Groupe de recherche militant.	30 juillet 2012	(3)	Entrevue. Le 3 septembre 2012, au téléphone. Enregistrée ⁵⁸ . Menée en anglais avec Catherine Coumans, coordinatrice de la recherche. Mémoire. N'a pas soumis de mémoire; n'a pas été invité.
15	SOCODEVI ⁵⁹	Organisation civile. Réseau d'entreprises coopératives et mutualistes	31 juillet 2012	0	Entrevue ouverte. Le 1 ^{er} août 2012, au téléphone. Non enregistrée ⁶⁰ . Français. Mémoire. N'a pas soumis de mémoire. « <i>On ne trouvait pas pertinent de répondre à la consultation.</i> »
16	Chambre de Commerce du Canada	Industrie. Lobby. « Groupe de défense des intérêts des entreprises canadiennes	31 juillet 2012	0	Mémoire. Reçu le 31 juillet 2012.

⁵³ AEMQ : Association de l'exploration minière du Québec

⁵⁴ AMQ : Association minière du Québec

⁵⁵ OCIC : Ontario Council for International Cooperation

⁵⁶ L'appel était spontané, non prévu, donc n'a pas été enregistré

⁵⁷ « *The DI sees industry/NGO collaboration and strong linkages with both Canadian and local governments as a means to an end* » Dans <http://devonshireinitiative.org/about-us.html>

⁵⁸ Malheureusement, une première entrevue le 17 août n'a pas été enregistrée en raison d'un problème avec l'enregistreuse. L'entrevue a été reprise le 3 septembre, soit deux semaines après.

⁵⁹ SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

⁶⁰ L'appel de SOCODEVI était spontané, non prévu, donc n'a pas été enregistré.

RAPPORT DE RECHERCHE

		le plus important et influent » ⁶¹ .			
17	ICM ⁶²	Industrie. Principale société technique œuvrant dans les industries canadiennes des minéraux, des métaux, des matériaux et de l'énergie. Son mandat est axé sur l'information, le réseautage et le maillage.	31 juillet 2012	1	Mémoire. Reçu le 15 août. Autres documents envoyés.
18	ICMM ⁶³	Industrie. Rassemblement international de 22 compagnies minières et du métal ainsi que de 34 associations.	31 juillet 2012	1	Mémoire. Reçu le 25 septembre 2012.
19	UNECA ⁶⁴	Organisation supranationale. Commission onusienne pour la promotion du développement économique et social de l'Afrique.	31 juillet 2012	3	Réponse positive. Jamais envoyé.
20	Assemblée des premières nations	Organisation civile. Rassemblement des Premières Nations au Canada.	31 juillet 2012	1	N'a pas répondu. Contacté pour une entrevue et leur mémoire.
21	APNQL ⁶⁵	Organisation civile. Rassemble 43 communautés des Premières Nations du Québec et du Labrador.	31 juillet	1	N'a pas répondu. Contacté pour une entrevue et leur mémoire.
22	AMQ	Industrie. Association parapluie de compagnies minières québécoises.	31 juillet 2012	1	Sans réponse.
23	Institut Nord-Sud	Organisation civile. Groupe de recherche indépendant sur l'efficacité du développement international.	31 juillet 2012	1	Sans réponse.
24	Avocat	Expert. Avocat en droit international de la personne.	17 août 2012	1	Faute de temps. Contacté pour une entrevue.
25	Professeur	Expert. Professeur associé (Fellow) à l'Université d'Ottawa spécialisé en aide au développement	17 août 2012	1	Faute de temps. Contacté pour une entrevue.

⁶¹ « La Chambre de commerce du Canada est le groupe de défense des intérêts des entreprises canadiennes le plus important et influent. Notre objectif est de favoriser un environnement économique solide, concurrentiel qui profite au Canada et à tous les Canadiens et Canadiennes. » [Dans <http://www.chamber.ca/index.php/fr/policy-and-advocacy/>].

⁶² Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

⁶³ ICMM : Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

⁶⁴ UNECA : Commission économique pour l'Afrique

⁶⁵ AQNPL : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

RAPPORT DE RECHERCHE

Annexe 4 – SYNTHÈSE DES DONNÉES

Cette annexe comprend deux tableaux, soit un tableau synthèse des données cueillies au cours de cette recherche (*Tableau 4*) et un tableau comparant les objectifs et mandats de l'ICIED à divers stades de création de celui-ci (*Tableau 5*).

[*Tableau 4 – Synthèse des données*](#)

[*Tableau 5 – Comparaison des objectifs et mandats de l'ICIED aux divers stades de sa création*](#)

Tableau 4 – Synthèse des données						
# : réfère aux paragraphes pertinents de la transcription de l'entrevue. L'entrevue est nommée avec une lettre dans la deuxième colonne.						
		<u>ASPECTS TECHNIQUES</u> Quand avez-vous entendu parler de l'ICIED ? Quand avez-vous été contacté pour participer aux consultations ?	<u>ICIED</u> Quels sont les mandats et objectifs de l'ICIED? Quelle en est votre perception?	<u>CONSULTATION</u> Quels étaient les objectifs de la consultation de l'ACDI, à votre avis? Ces objectifs ont-ils été atteints, à votre avis?	<u>COMMENTAIRES</u>	
E n t r e v u e	D	ACDI (organisateur)	L'ACDI dit avoir contacté les organisations en avril, sans mentionner la date précise. Elles avaient jusqu'au mois de mai pour soumettre leur réponse, soit environ un mois, a vaguement répondu l'ACDI (#14).	L'ACDI dit que les mandats et objectifs de l'ICIED ont évolué en fonction des commentaires reçus lors de la consultation : les différences se voient un peu dans le contenu de ce qui est proposé et dans le phrasé du texte (#10). L'Institut n'a pas de limite prévue en terme de partenariat public-privé, ou plutôt ce que l'ACDI appelle des accords de co-financement (« <i>co-financing arrangements</i> ») (#48). L'ACDI n'a pas pu préciser à quel(s) groupe(s) plus précisément réfèrent les « <i>development-country stakeholders</i> » dans les lignes directrices de l'appel d'offre (paragraphe D, section 3.1) (#23 à 36).	L'objectif de la consultation était de chercher des contributions/apports pertinents des principales parties prenantes canadiennes sur la mission ou l'objectif et les activités de l'ICIED pour s'assurer que l'institut suive la piste appropriée (#2). L'ACDI dit que l'objectif de la consultation a été atteint en réitérant certains éléments clés, en cernant les priorités et en soulevant de nouvelles considérations « utilement gardées à l'esprit durant le processus » (#4). L'apport de la consultation se démontre dans le raffinement des lignes directrices de l'appel d'offre pour choisir l'université	La liste qui été diffusée correspond à la liste des organisations qui ont spécifiquement été invitées, et non à la liste des organisations qui ont effectivement participé (#18). Les contributions soumises par des organisations qui n'avaient pas été formellement invitées ont été considérées également aux autres (#44). Bien que la demande ait été formulée au cours de cette recherche, les commentaires écrits soumis dans le cadre de la consultation ne seront pas diffusés (#40). L'ACDI envisage de trouver des façons de collaborer et de

RAPPORT DE RECHERCHE

					d'accueil de l'ICIIED (#6). L'ACDI ne peut toutefois pas donner d'exemples concrets de l'apport (« input ») (#8).	se coordonner avec l'initiative australienne similaire à l'ICIIED – the <i>International Mining for Development Institute</i> –, comme dans le cadre de leurs autres activités (#58).
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
E n t r e v u e & c o m m e n t a i r e s é c r i	A	AMC	<p>L'AMC a participé à la consultation formelle, mais a aussi fourni une lettre peu de temps après l'annonce de la création de l'institut (#2). L'AMC n'était pas au courant de la création d'un institut au moment de son annonce (#12). L'AMC ne sait plus exactement quand le commentaire écrit formel a été remis (#5).</p> <p>L'ICIIED ne découle pas directement d'une recommandation des Tables Rondes sur la RSE; en fait, il s'agit d'une initiative plutôt différente (#35).</p>	<p>L'objectif de cet institut est de construire la capacité de gouvernance des pays où les minières canadiennes travaillent; toutes les initiatives supportant cet objectif sont perçues positivement (#18).</p> <p>Viser plus de stabilité dans la gouvernance des PED pour assurer leur développement (règlements, lois) (#33).</p> <p>L'AMC pense qu'il y a un appétit, d'un point de vue international, pour connaître et comprendre comment le Canada gouverne son industrie extractive (#37). La forte participation par des PED au Forum inter-gouvernemental en est la preuve; la table est donc mise pour que l'institut offre ce genre de service d'aide et de consultation à la gouvernance (#37).</p> <p>L'AMC planifie travailler, collaborer avec l'Institut (#83).</p> <p>L'AMC rappelle qu'avec la hausse mondiale du prix des produits de base, le Canada rencontrera, comme leader minier mondial, de</p>	<p>Une bonne « pratique »/exercice, mais la consultation n'était pas vraiment importante cette fois-ci étant donné le peu d'informations qui ont circulé puisque la création de l'ICIIED en était encore à ses préliminaires (#20). L'AMC croit tout de même qu'il est important et enrichissant dans ce genre de situation de tenir compte des points de vue des parties prenantes pertinentes (#20).</p> <p>L'AMC dit penser que les objectifs ont été atteints, mais que l'apport des commentaires n'est pas nécessairement explicite dans l'appel d'offres (#22). L'ACM dit espérer que les commentaires écrits se reflètent dans le choix de ce qui sera considéré comme un « bon » candidat dans l'appel d'offre (université), ce qui influencera le devenir de ce à quoi ressemblera l'institut (#22).</p> <p>Par exemple, le fait que l'ACDI offre des ressources non seulement aux décideurs des</p>	<p>Des universités, qui participaient à l'appel d'offre, ont demandé des conseils et avis à l'AMC (#24).</p> <p>Le rôle de l'industrie dans le développement a encore besoin d'être examiné; en dépit du nuage médiatique causé lors de l'annonce des trois projets-pilotes, l'AMC croit que l'industrie a un rôle très important à jouer dans le développement (#43).</p> <p>L'industrie commence à peine à découvrir le rôle qu'elle a à jouer dans le développement, les bénéficiaires à créer pour les communautés; l'industrie a donc besoin de l'expertise des ONGs de développement (#45).</p> <p>De plus, ce partenariat est nécessaire puisque le financement à l'aide au développement du gouvernement tend à changer de formule (#47). L'AMC</p>

RAPPORT DE RECHERCHE

t s			nombreuses opportunités pour hausser significativement la production intérieure et l'investissement direct à l'étranger, pour qu'en bénéficient les Canadiens.	PED, mais aussi en engageant les communautés, les organisations et les autres paliers de gouvernement relève d'une recommandation qui a été tirée du mémoire de l'AMC (#26).	suggère qu'il s'agit plutôt d'une subvention des minières à l'ACDI et aux ONGs de développement (#47).	
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
E n t r e v u e & C o m m e n t a i r e s	A	AMC <i>(suite et fin)</i>	L'AMC félicite le changement de politique d'aide au développement qu'a fait l'ACDI, pour le partenariat ONG et secteur privé, en s'enlignant sur les politiques avant-gardistes d'aide au développement, comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Allemagne. Voici les 2 recommandations : - L'AMC suggère à l'ACDI de poursuivre l'implantation de partenariat public-privé et recommande au Gouvernement du Canada de continuer à implanter la stratégie en RSE <i>Building the Canadian Advantage</i> pour aider à augmenter la capacité de gouvernance des PED et pour aider à améliorer l'avantage compétitif des minières canadiennes ayant des opérations à l'étranger.		L'AMC dit qu'il est nécessaire d'impliquer les communautés et c'est pourquoi il faut collaborer avec les ONGs de développement (#49). Deux rapports en préparation : l'un sur la transparence et l'autre sur la reddition de comptes (#68-69). L'AMC réalise qu'elle doit s'éduquer et faire de la recherche – par des consultants – pour avoir une voix pour représenter l'industrie minière canadienne sur le plan international (#73).	
E	B	PDAC	C'est en novembre au forum	Construire la capacité de gouvernance des pays où a lieu	Le PDAC dit ne pas avoir grand-chose à dire sur l'institut; dans	Plusieurs réponses imprécises dans l'attente des réponses

RAPPORT DE RECHERCHE

n tr e v u e		intergouvernemental que le PDAC a pris connaissance de la création de l'institut (#3). Réponse imprécise; ne sait plus vraiment qui et quand le PDAC a été invité à participer à la consultation (#1).	l'activité minière (exploration, extraction,...) (#6). Pour le partenariat public-privé (#13-14)	l'attente que l'ACDI clarifie le dossier, le PDAC dit être dans la même situation que tout le reste en cherchant à comprendre le sens exact des objectifs et mandats de l'ICIIED (#14).	officielles de l'ACDI (#10).
		<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
E n tr e v u e	C	SOCODEV I A choisi de ne pas participer à la consultation (#1).	Considère que les minières n'ont pas l'expertise pour faire le développement, d'où la nécessité de s'associer à des ONGs de développement (#3).	A choisi de ne pas participer à la consultation puisque c'est plutôt, selon SOCODEVI, aux associations de l'industrie de se prononcer (#1).	Constate le désengagement de l'État en matière de développement des PED (#5). Dit que ce sont plutôt les compagnies minières qui subventionnent le gouvernement, en raison du désengagement de celui-ci (#8).
E n tr e v u e	E	MiningWatch MiningWatch a entendu parler de l'ICIIED lors de l'annonce de sa création à Perth en Australie (#2). Selon ce qu'elle a appris et compris, plusieurs représentants du gouvernement ont aussi pris connaissance de la nouvelle à cette occasion; l'ICIIED n'a donc pas été	<i>Le mandat de l'ICIIED découle de la stratégie en RSE Building the Canadian Advantage avec l'objectif d'aider les PED à gérer leurs ressources naturelles (#11). L'ICIIED est donc en parfaite conformité avec la stratégie globale du gouvernement de promouvoir et protéger les intérêts des compagnies minières canadiennes travaillant outremer (#4-11). Le mandat de l'ICIIED est également de produire des recherches académiques pour appuyer leurs objectifs (#11).</i>	<i>MiningWatch n'a, étonnamment, pas été invité à soumettre un mémoire à la consultation de l'ACDI (#29 & courriel envoyé le 2 août 2012, voir Tableau 3). Il est apparent que l'industrie minière a lobbyé pour influencer l'objectif et mandats de l'ICIIED (#17-20). Il est commun que les consultations ne soient qu'un écran de fumée, dit MiningWatch; le gouvernement aime pouvoir dire qu'ils ont consulté une longue liste</i>	<i>Aux États-Unis, les partenariats public-privé pour l'aide au développement sont implantés depuis un bon moment et n'ont pas suscité de réactions de la part des ONGs pour dire que ça cause problème comme c'est actuellement le cas au Canada (#22). En Australie aussi, par ailleurs, une réaction de la société civile est en train de s'édifier (#22). Un véritable parallèle se fait entre l'Australie et le Canada</i>

RAPPORT DE RECHERCHE

		largement discuté dans la fonction publique (#2), dit MiningWatch.	<p><i>Ces objectifs et mandats sont très discutables, selon MiningWatch (#11).</i></p> <p><i>Ces objectifs se font selon la croyance que l'exploitation des ressources naturelles permettra inévitablement de développer les PED, et de réduire la pauvreté (#12); cette perception est contestable, dit MiningWatch. Comme il y a plusieurs interrogations qui subsistent et [...]</i></p>	<p><i>d'organisations, mais il arrive assez fréquemment que ces organisations ne voient pas leurs contributions reflétées dans le résultat final (#31).</i></p>	<p><i>dans ce dossier; ceci dit, là-bas, les partenariats public-privé n'ont pas encore obtenu leur acceptation officielle et sont à l'étude (#22).</i></p> <p><i>Par ailleurs, le fardeau ne devrait pas seulement peser sur les PED; lors du vote du Bill C-300, des commentaires off-the-record et on-the-record des PED disaient qu'ils aimeraient beaucoup que ce projet de loi soit adopté à la Chambre [...]</i></p>
E n t r e v u e	E	<p>MiningWatch (suite et fin)</p>	<p><i>que cette perception ne fait pas l'unanimité, le gouvernement cherche à se doter d'outils et de recherches pour faire de la gestion des ressources naturelles un argument de développement dans les PED (#12).</i></p> <p><i>Par ailleurs, l'ICIED semble promouvoir un nouveau type de partenariat public-privé au Canada qui canalise l'aide officielle au développement vers les projets de RSE des minières canadiennes (#14), donc spécifiquement dans les PED où travaillent les minières canadiennes (#19) afin d'améliorer la réputation de ces minières (#20) et ce, au détriment d'autres projets qui pourraient être réalisés dans d'autres pays</i></p>		<p><i>des Communes de manière à ce que notre gouvernement prenne sa responsabilité pour réguler les activités de ses compagnies impliquées à l'outremer et que soit ainsi enfin partagé le fardeau (#37).</i></p> <p><i>Par ailleurs, des études de Rosemary Thorp d'Oxford ont évalué de quels types d'institutions, et leur coût, ont besoin un PED : c'est très dispendieux et difficilement soutenable pour les PED (#38).</i></p> <p><i>Finalement, l'ICIED semble remplacer le Centre d'Excellence, qui est sous-financé 4 ans après sa création (#6-7). L'ICIED</i></p>

RAPPORT DE RECHERCHE

			(#18). Ainsi, le gouvernement subventionne les projets en RSE de l'industrie minière canadienne (#16 à 21), ce qui donne encore plus de pouvoir d'action aux minières puisqu'elles arrivent avec le soutien du gouvernement et des ONGs de développement (#20).		recevra un financement de 25 millions de dollars de l'ACDI comparativement à 50 000\$ récurrents à tous les trois ans pour le Centre d'Excellence (#9).	
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
E n t r e v u e o u v e r t e & C o m m e n t a i	OCIC	<p>L'OCIC a entendu parler de l'ICIIED lors de l'annonce de sa création à Perth en Australie. L'invitation aurait été reçue le 13 avril par courriel et la réponse aurait été demandée pour le 4 mai, soit 15 jours ouvrables (F.1#2).</p> <p>En raison du court délai, dit l'OCIC, les interventions de leurs membres n'ont pas été synthétisées, mais seulement énumérées, sans spécifier l'auteur ni ajouter de commentaire (F.1#3 et F.2, p.1).</p> <p>Ainsi, 35 membres de l'OCIC ont répondu, soit 8 directeurs</p>	<p>Les points de vue des membres de l'OCIC sont assez disparates, mais quelques grandes tendances se dégagent (F.2, p.2 à 5).</p> <p>D'abord, les membres – peu importe que leur point de vue soit en faveur ou en défaveur de l'ICIIED – ont soulevé que certains termes étaient imprécis.</p> <p>En défaveur de l'ICIIED :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ICIIED vise la croissance économique par la promotion et la protection des intérêts des minières canadiennes : c'est l'objectif qui semble être priorisé; - Le développement doit bénéficier aux communautés des PED; - L'ICIIED accentuera l'opposition populaire des communautés affectées par les opérations minières; - L'ACDI subventionnera à 	<p>Le processus consultatif mené par l'ACDI a été très critiqué par les membres de l'OCIC.</p> <p>Il a été dit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le délai était trop court pour offrir des commentaires en profondeur; - Manque de transparence et imprécision / manque d'informations fournies aux participants quant au déroulement de la consultation; - Aurait voulu une consultation dès le début des discussions de création de l'ICIIED afin de ne pas avoir l'impression d'être mis devant le fait accompli, devant des décisions déjà prises; - Les communautés des PED auraient dû être incluses 	<p>Les commentaires des différents membres de l'OCIC sont très variés; certains sont très critiques, d'autres beaucoup moins à l'égard de l'ICIIED (F.1#4).</p>	

RAPPORT DE RECHERCHE

r e s é c r i t s		exécutifs, 16 membres du personnel et 11 membres d'associations (F.2, p.1).	travers l'ICIIED les projets en RSE des minières canadiennes, au détriment d'autres projets de réduction de la pauvreté. Les minières canadiennes ont les fonds pour mener à terme elles-mêmes ces projets; - Les externalités de l'industrie minière doivent être assumées par elle et non être subventionnées par des fonds publics	dans la consultation; - Il aurait été intéressant que les consultations ne se déroulent pas seulement par courriel, mais aussi à l'occasion d'une rencontre, d'un forum.	
		<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
E n t r e v u e o u v e r t e & C o m m	OCIC <i>(suite et fin)</i>		- Il faut que soient intégrées des considérations sociales, environnementales, de santé ... ; - L'ICIIED semble contrevenir au principe d'auto-détermination des PED; - Les différentes parties prenantes – y compris les communautés locales des PED – doivent être représentées et prises en compte avec le plus de transparence possible dans le mandat de l'ICIIED, par des consultations, par exemple. - D'autres organisations déjà existantes auraient pu avoir le mandat de l'ICIIED, sans que d'autres fonds publics de		

RAPPORT DE RECHERCHE

e n t a i r e s é c r i t s			<p>l'ACDI soient investis et qu'il n'y ait de « doublon » d'organisations ayant un mandat très similaire;</p> <p>- Qu'advient-il au moment de la restauration des mines et de la nécessaire transition de l'économie locale.</p> <p>Certains se sont, par ailleurs, montrés favorables ou pas directement défavorables à l'ICIED ; 15 des 48 interventions (31,3%) se sont montrées favorables à l'ICIED (sans compter les 12 interventions traitant du processus de consultation, ce qui aurait porté à 60 le nombre d'interventions).</p>			
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
G	Minalliance	<p>Minalliance n'a pas été invité à la consultation et ne savait pas quelles organisations avaient participé. Ses collègues québécois, l'Association minière du Québec et l'Association de l'exploration minière du Québec, ont pourtant été invités.</p>	∅	∅	<p>En raison des vacances estivales, plutôt qu'une entrevue, c'est un questionnaire qui a été soumis</p>	

RAPPORT DE RECHERCHE

C o m m e n t a i r e s	H	GRAMA	∅	<p>Le mandat de l'Institut doit être clarifié, selon le GRAMA.</p> <p>La contribution du GRAMA vise à démontrer que le mandat de l'ICIIED doit venir soutenir les initiatives émanant des PED, tel que l'envisage l'<i>Africa Mining Vision</i>, document officiel adopté par l'Union africaine en 2009.</p> <p>Pour ce faire, le conseil de direction de l'ICIIED devrait inclure une majorité de représentants des PED, suggère le GRAMA.</p> <p>L'Institut doit viser à maximiser le développement local, social et économique. Le GRAMA remet aussi en question l'équation, qui est faite dans la <i>Stratégie sur la croissance économique durable</i> de l'ACDI en 2010, selon laquelle l'investissement dans le secteur extractif stimule la croissance économique et le développement.</p>	<p>Le GRAMA n'a pas officiellement été invité, mais a tout de même soumis un mémoire à la consultation menée par l'ACDI.</p>	∅
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
C o m m e n t a	H	GRAMA <i>(suite et fin)</i>		<p>et donc réduit la pauvreté. C'est d'ailleurs le constat qui est fait dans le rapport de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2011).</p> <p>Sept (7) recommandations sont formulées :</p> <p>1) Le respect des initiatives locales doit être assuré;</p>		

RAPPORT DE RECHERCHE

ir e s é c r i t s			<p>l'ICIIED. Cette préoccupation (des enjeux de la mondialisation néolibérale) avait d'abord été soulevée dans la <i>Déclaration du Québec «Responsable aussi du monde»</i>. L'ICIIED risque de nuire à la gouvernance locale et nationale, notamment en raison de l'absence de véritable consultation des communautés affectées.</p> <p>2) L'ICIIED priorise la croissance économique et non le développement, tel que mentionné par la <i>Charte de principes pour un développement solidaire</i> de l'AQOCI.</p> <p>3) Le mandat de l'ICIIED est ambigu et devra être précisé sur le plan institutionnel afin de respecter la <i>Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officiel</i>.</p> <p>4) L'AQOCI signale l'absence d'une véritable consultation élargie dans le présent dossier de création de l'ICIIED. [...]</p>		
		<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
	I	AQOCI <i>(suite et fin)</i>	5) L'ICIIED ne doit pas se substituer aux initiatives locales et régionales des PED où a lieu l'extraction.		
C	J	CCCI	Ø	Étant donné que l'ICIIED semble fondé sur l'idée que Le CCCI a officiellement été invité par l'ACDI à soumettre sa	Ø

RAPPORT DE RECHERCHE

o m m e n t a i r e s é c r i t s			<p>l'investissement dans le secteur extractif génère une croissance économique et, donc du développement, puis une réduction de la pauvreté, le CCCI émet des réserves par rapport à l'influence que pourrait avoir le secteur privé dans l'Institut et l'approche client mise de l'avant. Par ailleurs, le CCCI souligne qu'en retour, l'espace prévu pour les organisations de la société civile et des PED est limité, voire inexistant.</p> <p>« Il est important de reconnaître le conflit d'intérêt qui existe entre, d'une part, le renforcement de la capacité des autorités locales et nationales du pays en développement riche en ressources à gérer les diverses facettes de l'industrie pour le bien de la population locale et, d'autre part, l'objectif de nombreux joueurs de l'industrie, qui se résume à maximiser leurs profits », écrit le CCCI.</p> <p>Le CCCI demande donc que se tienne rapidement un processus de consultation multipartite [...]</p>	contribution à la consultation.	
		<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
J	CCCI <i>(suite et fin)</i>		autour de questions plus précises et l'aboutissement à des recommandations pour influencer la conception finale de		

RAPPORT DE RECHERCHE

				l'ICIIED. Il félicite néanmoins la présence d'un organe directeur indépendant pour assurer la gouvernance et composé de divers groupes intéressés, dont – souligne le CCCI des représentants de la société civile, notamment autochtones du Canada et d'ailleurs.		
C o m m e n t a i r e s	K	Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM	∅	La Chaire trouve que l'Institut semble très pertinent et met en évidence les « valeurs et les compétences de l'industrie, du monde académique et des communautés canadiennes ». Il ne doit pas toutefois concurrencer les structures déjà existantes. Elle mise donc sur une synergie entre institutions canadiennes et locales. Sinon, concernant les activités de l'ICIIED, la Chaire se demande s'il est compatible de retrouver l'idée d'une approche où les « besoins [sont] définis par les intervenants des PED » eux-mêmes et que l'Institut puisse « participer à la définition des besoins des PED ».	La Chaire entrepreneuriat minier UQAT-UQAM a officiellement été invitée par l'ACDI à participer à la consultation.	∅
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
	L	Devonshire Initiative	∅	Le DI s'est dit, par courriel, en accord avec le mandat, les objectifs et les activités de l'ICIIED dans leur globalité et	Le Devonshire Initiative n'a pas envoyé de réponse formelle à l'ACDI dans le cadre de la consultation, mais a envoyé le 7	∅

RAPPORT DE RECHERCHE

			entend collaborer avec cet institut, tel qu'il le sera désiré.	mai 2012 un courriel d'appui à la direction qu'entend prendre l'ICIIED.		
C o m m e n t a i r e s	M	Chambre de Commerce du Canada	<p>Ø</p> <p>Les compagnies canadiennes travaillant outremer veulent contribuer à construire les capacités des pays d'accueil et les membres de l'industrie extractive à la Chambre de Commerce sont très intéressés à la création de l'ICIIED.</p> <p>La Chambre suggère d'ajouter « et leur renforcement » après « politiques nationales responsables » sous l'aspect « renforcer la gouvernance des ressources naturelles ».</p> <p>Elle mentionne également qu'il devrait être plus explicitement mentionné que l'Institut devra collaborer avec des sociétés canadiennes afin de compléter son expertise.</p>	La Chambre de Commerce du Canada a formellement été invitée à participer à la consultation de l'ACDI.	Ø	
			<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIED</u>	<u>CONSULTATION</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
C o m m e	N	ICM	<p>Ø</p> <p>L'ICM salue et félicite le soutien du gouvernement canadien dans le développement de l'expertise dans le secteur des mines internationalement reconnue et qui doit être partagée; il voit</p>	L'ICM a officiellement été invité par l'ACDI à participer à l'ICIIED.	Ø	

RAPPORT DE RECHERCHE

n t a i r e s é c r i t s			<p>donc la nouvelle de la création de l'ICIIEE comme une opportunité de continuer à contribuer au développement durable des communautés où œuvrent les minières canadiennes.</p> <p>L'ICM présente l'expérience acquise dans la mise en œuvre des quatre piliers de la politique stratégique <i>Building the Canadian Advantage</i>, et plus spécifiquement du pilier sur le Centre d'Excellence. Des recommandations sont toutefois formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de dédoublement de mandat entre l'ICIIEE et le Centre d'Excellence, à moins que le premier émette clairement son appui au deuxième; - Ainsi, pour assurer la collaboration, il faut : <ul style="list-style-type: none"> • Une structure de gouvernance multipartite inclusive; • Un ratio de financement à part égale entre le gouvernement et l'industrie; • Un processus décisionnel basé sur le consensus; • Un processus multipartite d'acceptation de contenu. 			
				<u>ASPECTS TECHNIQUES</u>	<u>ICIIEE</u>	<u>CONSULTATION</u>

RAPPORT DE RECHERCHE

C o m m e n t a i r e s é c r i t s	N	<p>ICM <i>(suite et fin)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La recherche doit être ouverte aux organes canadiens qui ne sont pas déjà fortement intégrés - Le mandat et la structure de gouvernance de l'ICIED devraient intégrer les recommandations des Tables Rondes de 2009. - Les partenariats seront de première importance en raison de la concurrence entre les universités. Avant de lancer l'appel d'offres entre université, le mécanisme de gouvernance qui se doit d'être transparent, objectif et équilibré devra être précisé. - Il semble y avoir chevauchement entre l'ICIED et des organisations existantes, comme le Centre d'Excellence. Il lui faudra établir des connexions entre celles-ci plutôt que de tenter de les remplacer. 		
C o m m e n t a i r e	O	<p>ICMM</p>	<p>Le président de l'ICMM a discuté au téléphone avec un professeur adjoint de l'École de commerce de l'Université Simon Fraser qui travaille aussi au Département d'ingénierie minière à l'Université de Colombie-Britannique (qui répondait à l'appel d'offre). Six documents ont été soumis à son attention. Synthèses de ces</p>		

RAPPORT DE RECHERCHE

			références sur la page suivante :		
			<u>ICIIED</u>		
C o m m e n t a i r e s é c r i t s	O	<p>ICMM (suite et fin)</p>	<p>→ Synthèse du 1^{er} document : <http://www.icmm.com/document/187> (April 2006) <i>« Il y a de fortes évidences, maintenant, que les mines peuvent offrir une contribution importante, parfois essentielle, au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans les PED, où les conditions propices sont réunies. »</i> [Traduction] On y donne les exemples du Ghana, du Pérou, du Chili et de la Tanzanie.</p> <p>→ Synthèse du 2^e document : <http://www.icmm.com/document/188> (April 2006) <i>« Bien que le défi soit de transformer les richesses minérales en développement socio-économique ait bien été étudié, les recherches de l'ICMM ont offert une meilleure compréhension de la manière d'aborder les problèmes en présentant la nécessité d'une gouvernance nationale et régionale renforcée. »</i> [Traduction]</p> <p>→ Synthèse du 3^e document : <http://www.icmm.com/document/189> (April 2006) <i>« De nouvelles approches collaboratives entre le gouvernement, les compagnies, les donateurs et les ONGs sont nécessaires pour capturer l'ensemble des bénéfices potentiels du développement minier. L'ICMM planifie une série de projets</i></p>	<p>→ Synthèse du 4^e document : <http://www.icmm.com/document/195> (Octobre 2006) <i>« L'expansion rapide du secteur minier en Tanzanie a suscité un développement et une croissance économique, mais aussi des tensions sociales incluant, par exemple, des conflits entre les petites et les grandes minières. Une réforme en profondeur de la gouvernance au niveau régional pourrait régler de tels problèmes et renforcer les impacts économiques miniers. »</i> [Traduction]</p> <p>Synthèse du 5^e document : <http://www.icmm.com/document/2607> (Juin 2011) <i>« La boîte à outils pour les partenariats pour le développement dans le secteur minier répond à un besoin évident pour une stratégie plus systémique et objective pour améliorer les contributions économiques sociales du secteur minier. Dans plusieurs pays, cet enjeu est souvent débattu, mais manque de clarté. »</i> [Traduction]</p>	<p>Synthèse du 6^e document : <http://www.icmm.com/document/373> (Juin 2012) <i>« L'exploitation minière crée de nombreux impacts dans les PED. Mais dans les pays à revenus bas et moyen, deux questions se posent toujours lorsque de nouvelles mines sont à la phase d'exploration:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourquoi certains pays – mais pas d'autres – ont réussi à utiliser leurs ressources naturelles comme levier pour créer une vie meilleure pour leur peuple?</i> • <i>Quelles sont les politiques et les pratiques que devraient adopter les agences de développement, par rapport à l'exploitation minière, l'industrie, les gouvernements, les communautés locales et adopter pour promouvoir une plus grande économie et le développement social? »</i> [Traduction]

RAPPORT DE RECHERCHE

		<i>pilotes pour encourager l'implantation des recommandations de ses recherches. »</i> [Traduction]		
--	--	--	--	--

Tableau 5 – Comparaison des objectifs et mandats de l'ICIED aux divers stades de sa création

DOCUMENT 1 - Annonce de la création de l'ICIED		
[OBJECTIF DE L'INSTITUT]	[MANDAT DE L'INSTITUT]	[COMMENTAIRES]
<p>L'ICIED, qui sera hébergée par une université canadienne, est « <i>une initiative pour aider les pays en développement à gérer leur ressources naturelles</i> », a annoncé Harper (2011) lors de son allocution (objectif), grâce à « <i>des travaux de recherche en politique pour déterminer les meilleures pratiques de gestion dans le secteur de l'extraction pour chaque pays et organisera l'aide technique destinée aux gouvernements et aux communautés dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, le secteur privé et des organisations de la société civile du Canada</i> » (Ottawa, 2011) (mandat).</p> <p>Stephen Harper, lors de cette allocution, table sur l'expérience du pays et sur les effets bénéfiques qui devraient s'ensuivre pour les pays en développement :</p> <p>« <i>Le Canada a une longue tradition prospère d'extraction des ressources naturelles et il est fier de partager ses connaissances, ses compétences et son expérience avec les pays en développement</i>, a déclaré le Premier ministre Harper. <i>L'Institut aidera les pays en développement à exploiter leurs ressources de manière à générer une croissance économique durable, ce qui permettra de réduire la pauvreté.</i> » (Ottawa, 2011) (objectif)</p>		<p>Bien que ce projet fût annoncé par le premier ministre du Canada, c'est l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui est en charge de la création de l'ICIED :</p> <p>« <i>L'ACDI coordonnera la création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement qu'a annoncé le premier ministre en octobre 2011 [le 27 octobre 2011]. Cet institut servira de point de liaison pour les compétences canadiennes dans le secteur de l'extraction et pour la gouvernance des ressources [mandat], afin d'aider les pays en développement à tirer parti de leurs ressources naturelles pour générer une croissance écono-mique durable et réduire ainsi la pauvreté à long terme</i> » (ACDI, 2012) [objectif].</p>
DOCUMENT 2 - Note de consultation		
[OBJECTIF DE L'INSTITUT]	[MANDAT DE L'INSTITUT]	[COMMENTAIRES]
<p>« [...] contribuer à répondre aux besoins des gouvernements nationaux et régionaux des pays en développement riches en ressources naturelles en ce qui concerne la gestion des</p>	<p>Mandat proposé : service de centre d'expertise canadienne et de renommée mondiale dans le secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources afin de <u>combler les besoins des pays en développement concernant la formation et l'assistance pratique et technique pour gérer</u></p>	<p>La Note de consultation commence ainsi : « <i>Reconnaissant le rôle que le Canada peut jouer pour aider les</i></p>

RAPPORT DE RECHERCHE

<p>activité du secteur de l'extraction et le renforcement de la gouvernance des ressources.</p>	<p>les activités du secteur de l'extraction et renforcer la gouvernance des ressources. [...]</p>	<p>pays en développement à tirer profit de leurs ressources du secteur de l'extraction pour [...]</p>
<p>DOCUMENT 2 - Note de consultation (suite)</p>		
<p>[...] La possibilité d'innovation pour les pays en développement afin d'avoir accès à l'aide au développement du Canada pour appuyer leurs propres efforts axés sur l'amélioration de la gestion du secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources. <u>L'institut offrirait une possibilité d'innovation pour les pays en développement afin d'avoir accès à l'aide au développement du Canada pour appuyer leurs propres efforts axés sur l'amélioration de la gestion du secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources.</u> » (p.2)</p> <p>Objectif proposé : « accroître la capacité des pays en développement d'utiliser et de tirer profit de leurs ressources du secteur de l'extraction afin de stimuler la croissance économique durable et de réduire la pauvreté ». (p.2)</p>	<p>Mettre l'accent sur le suivi de la gestion du secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources contribuera à miser sur l'expertise du Canada dans ces domaines particuliers, tout en reconnaissant la place des industries extractives dans le contexte global du développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gouvernance des ressources <ul style="list-style-type: none"> ○ Politiques nationales responsables; ○ Cadre de règlements exhaustifs; ○ Gestion intégrée des ressources et la planification du développement régional (y compris dans les domaines de géosciences et de la cartographie); ○ Gestion des recettes; ○ Négociations et engagements entre divers intervenants; ○ Optimisation des avantages économiques; ○ Politique et réglementation en matière de ressources humaines et de travail. • Améliorer les opérations du secteur de l'extraction <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi des normes et de l'application de la réglementation; ○ Gestion du cycle de vie (de l'exploration à la fermeture des sites, et au-delà); ○ Prévention et efficacité opérationnelles; ○ Gestion des retombées sociales et environnementales; ○ Sécurité opérationnelle. » (p.2) <p><u>« L'Institut collaborera avec les pays en développement pour améliorer la gouvernance et pour établir et mettre en œuvre des politiques, des lois, des règlements, des systèmes et des processus exemplaires en matière de la gouvernance du secteur. »</u> (p.3)</p> <p><u>« L'Institut devra assurer la création de liens et la collaboration avec d'autres centres d'expertise</u> (par ex. : le Centre de l'extraction minière axée sur le développement de l'Australie, le Centre africain de</p>	<p><u>stimuler la croissance économique durable et réduire la pauvreté</u>, le premier ministre du Canada a annoncé le 27 octobre 2011.</p> <p>Ce dernier [ICIED] appuiera la <i>Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger</i>, faisant partie de la <i>Stratégie de l'Agence canadienne de développement inter national (ACDI) sur la croissance économique durable.</i> » (p.1)</p> <p>OBJECTIF DE LA CONSULTATION</p> <p>« L'objet du présent document est de fournir des renseignements généraux qui vous permettront de fournir des commentaires écrits à propos du but (objectif et mandat), de l'orientation et des activités de l'ICIED. Les commentaires reçus seront examinés afin de définir l'orientation et les activités de l'Institut. Par la suite, un appel de propositions sera lancé pour déterminer <u>quelle université canadienne accueillera l'Insti-tut.</u> » (p.1)</p>

RAPPORT DE RECHERCHE

	développement de l'industrie minière [qui sera créé prochainement] et le <u>Centre d'excellence de la responsabilité sociale des entreprises du Canada</u> en plus de se constituer un large réseau de partenaires. » (p.4)	
DOCUMENT 3 - Lignes directrices de l'appel d'offre pour choisir l'université d'accueil		
[OBJECTIF DE L'INSTITUT]	[MANDAT DE L'INSTITUT]	[COMMENTAIRES]
<p>« La vision proposée de l'Institut est d'améliorer la <u>capacité des pays en développement d'utiliser les ressources de leur secteur de l'extraction, et d'en tirer profit, afin de stimuler la croissance économique durable et de réduire la pauvreté.</u> » (Point 3.1.C)</p> <p>« L'Institut devrait établir des objectifs et des priorités stratégiques qui soutiennent ces résultats, qui appuient le mandat de l'Institut et qui <u>s'appuient sur les besoins des intervenants dans les pays en développement.</u> » (Point 3.1.D)</p> <p>Donc, en synthèse la vision de l'ICIED est de <u>renforcer la gouvernance des ressources des PED</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques nationales responsables; • Cadres de réglementation exhaustifs; • Gestion intégrée des ressources et plani-fication du développement régional; • Gestion des revenus; • Optimisation des avantages économiques et répartition équitable; • Politiques et règlements liés aux ressources humaines et au travail. » 	<p>« Le mandat proposé de l'Institut est de servir de centre d'expertise canadienne et de renommée mondiale pour améliorer et renforcer la gouvernance des ressources afin de combler les besoins des gouvernements des pays en développement en ce qui concerne <u>l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des cadres législatifs et réglementaires, et la formation, l'assistance technique et la recherche liée à leur propre secteur de l'extraction.</u> » (Point 3.1.C)</p> <p>« Un certain nombre d'organisations œuvrent déjà dans des secteurs <u>liés à la technologie, au développement de la technologie, à la recherche géologique et scientifique, aux opérations et à la promotion des intérêts de la société civile</u> en ce qui concerne le secteur de l'extraction. Par conséquent, <u>l'Institut n'apportera pas sa contribution dans ces secteurs.</u> Les auteurs de la proposition devraient plutôt s'attarder à la gouvernance du secteur de l'extraction et des ressources et de la gestion aux niveaux régional et national afin de tirer parti du savoir-faire du Canada dans ces secteurs particuliers. » (Point 3.1.E)</p> <p>« Le plan de mise en œuvre devrait décrire la façon dont l'Institut s'y prendra pour <u>s'acquitter de son mandat de façon à combler les besoins définis par les parties intéressées des pays en développement et d'utiliser des approches axées sur les clients de façon à répondre à ces besoins.</u> » (Point 3.1.C)</p>	<p><i>[Les lignes directrices commencent presque – à une définition près – de la même façon que la note de consultation.]</i></p> <p style="text-align: center;">OBJECTIF DE L'APPEL DE PROPOSITION</p> <p>« L'objectif est d'« inviter des universités canadiennes ou une coalition d'université canadienne à présenter une proposition en vue de créer et d'exploiter l'Institut ». Trois éléments doi-vent être compris dans la soumission à l'appel d'offre » (Intro) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle de gouvernance pour l'Institut par un organe indépendant; - Plan d'activités pour mettre en œuvre le mandat de l'ICIED; - Plan financier pour trouver du financement additionnel <u>en vue de s'auto-suffire.</u>

Le Canada, juridiction privilégiée par bon nombre de sociétés minières, entend profiter de l'actuel « super boom » minier pour saisir des opportunités de prospérité et de croissance « verte ». S'affairant à extraire, grâce à des partenariats public-privé, l'abondant minerai des pays non industrialisés pour l'exporter vers les nouvelles puissances économiques, comme la Chine et l'Inde, le Canada cherche à partager son expertise et à promouvoir au passage dans les pays en développement des politiques publiques, des réformes législatives et des projets, afin de « bien » se développer. Pour ce faire, il a créé l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (ICIIED), qui sera hébergé dans une université canadienne. L'ACDI, chargée par le Premier ministre de la création de l'ICIIED, a mené au printemps 2012 des consultations pour recueillir des commentaires écrits sur les objectifs et mandats de cet Institut. Puis, à l'été 2012, l'ACDI lançait un appel de propositions pour sélectionner l'université d'accueil de cet institut. Le 23 novembre 2012, le ministre de la Coopération internationale, Julian Fantino, annonçait un partenariat entre l'Université de Colombie-Britannique, l'Université Simon-Fraser et le gouvernement pour l'établissement de l'ICIIED. Cette recherche vise à clarifier le processus de consultation du printemps dernier et l'« input » supposé en résulter quant au rôle de l'investissement public-privé dans l'industrie extractive pour le développement.

**Centre interdisciplinaire de recherche
en développement international et société**

Département de science politique
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal, Québec, Canada, H3C 3P8

www.cirdis.uqam.ca
cirdis@uqam.ca
ISSN : 1929-1027